

20-21-22 OCTOBRE 2017 :  
CONGRES NATIONAL  
DE L'ANACR À DAX

# LE JOURNAL DE LA RESISTANCE

FRANCE D'ABORD  
FONDE DANS LA CLANDESTINITE EN 1941

Rédaction-Administration, 79, rue Saint-Blaise, 75020 Paris  
N° 1318-1319-1320- Juillet-Août-Septembre 2017

## LA PENSÉE FRANÇAISE FUSILLÉE AU MONT-VALÉRIEN

### JACQUES DECOUR



Daniel Decourde-  
manche – dit Jacques  
Decour – est né à Paris le  
21 février 1910. Après des  
études secondaires au  
lycée Carnot puis au lycée  
Pasteur de Neuilly, il suit  
des études à la Faculté de  
droit en même temps que  
d'allemand, dont il devient  
agrégé en 1932.

Son premier livre, *le Sage et le caporal* paraît  
en 1930, de 1930 à 1936 il collabore à la *Nouvelle  
Revue Française*. Professeur d'allemand au  
Lycée de Reims de 1932 à 1936, il adhère aux  
Jeunesses communistes et est en 1935 secrétaire  
du Comité de Vigilance des Intellectuels  
Antifascistes. En octobre 1936, professeur à  
Tours, il adhère au PC, organise le ciné-club  
Ciné-liberté et jette les bases d'une Maison de  
la Culture. En octobre 1937, il est nommé au  
Lycée Rollin à Paris.

A partir de décembre 1938, il devient auprès  
d'Aragon rédacteur en chef de la revue de l'As-  
sociation des Ecrivains et Artistes Révolution-  
naires, *Commune*. Mobilisé en 1939, chauffeur  
du général de Lattre de Tassigny, il retourne à sa  
démobilisation au Lycée Rollin.

Entré en Résistance dès octobre 1940, il publie  
avec Jacques Solomon et Georges Politzer les  
revues clandestines *l'Université libre* et la *Pensée  
libre*. Il est à l'origine de la fondation du Comité  
National des Ecrivains, affilié au Front National  
clandestin, et des *Lettres françaises*.

Arrêté par la police française le 17 février 1942,  
interné à la Santé, il est livré aux Allemands qui  
le fusilleront le 30 mai 1942.

### GEORGES POLITZER



Né en 1903 en Hongrie,  
le lycéen Georges Politzer  
participe en 1919 à la  
Révolution hongroise. A  
son échec, il s'exile et  
arrive à Paris en 1921 où  
il reprend des études. Il est  
naturalisé en 1924.

Agrégé de philosophie,  
il enseigne dans les lycées  
de Cherbourg et d'Evreux

avant d'être nommé au lycée Marcelin-Berthelot  
de Saint-Maur-des-Fossés. En 1924, avec d'an-  
ciens condisciples de philosophie à la Sorbonne,  
tels Henri Lefebvre et Pierre Mohrange, il fonde  
la revue *Philosophies*. Avec d'autres intellectuels,  
tels Paul Nizan et Georges Friedmann, il adhère  
au Parti communiste, participe à la *Revue  
Marxiste* et donne des cours de matérialisme  
dialectique à l'Université ouvrière, qui seront  
publiés sous le titre *Principes élémentaires de  
philosophie*.

Politzer sera l'auteur de nombreux ouvrages  
de philosophie tel en 1928 *Critique des fonde-  
ments de la Psychologie*, en 1939 *Qu'est-ce que  
le rationalisme ?*, en 1941, aux Editions sociales  
clandestines, *L'antisémitisme, le racisme et le  
problème Juif*.

Entré en Résistance en août 1940, il crée avec  
Decour et Solomon le 1<sup>er</sup> réseau de Résistance  
universitaire, qui publiera *L'Université libre* et la  
*Pensée libre*.

Arrêté par les Brigades spéciales le 14 février  
1942 avec sa femme Mai – qui mourra en dépor-  
tation à Auschwitz en 1943 –, il sera fusillé le  
23 mai 1942 avec Jacques Solomon au Mont-  
Valérien.

### JACQUES SOLOMON



Né à Paris le 4 février  
1908, fils du radiologue  
Iser Solomon, il épouse en  
1929 Hélène Langevin, fille  
du physicien Paul Lange-  
vin. En octobre 1931, il  
soutient sa thèse de doc-  
torat *L'électromécanique et  
la théorie des Quanta*.

Il va aller travailler à  
Copenhague en 1932, sous

la direction du physicien nucléaire Nils Bohr puis à  
Zurich et Berlin

Adhèrent du Parti communiste depuis  
août 1934, il enseigne à l'Université ouvrière ainsi  
que l'économie politique à l'école centrale du Parti  
communiste, Jacques Solomon milita aussi à l'In-  
ternationale des travailleurs de l'Enseignement et  
dans les milieux intellectuels.

Après Munich, il est l'un des secrétaires de  
«l'Union des intellectuels français pour la Justice,  
la Liberté et la Paix». En juin 1939, il est dans  
l'équipe qui publie le 1<sup>er</sup> numéro de *La Pensée*,  
revue du rationalisme moderne, bientôt interdite  
comme le Parti communiste.

Mobilisé en 1939, il ne regagne Paris que fin  
août 1940, entre en contact avec Politzer et Pierre  
Villon et s'engage, sous le pseudonyme de  
Jacques Pinel, dans la Résistance intellectuelle. Il  
est l'un des principaux rédacteurs de *l'Université  
libre* ainsi que de la *Pensée libre*. En novem-  
bre 1940, il s'engage dans la lutte pour la libé-  
ration de son beau-père Paul Langevin.

Arrêté le 2 mars 1942 par les Brigades spéciales  
avec Politzer dans un café parisien où il tenait une  
réunion sur *l'Université libre*, il est incarcéré à la  
prison du Cherche-midi puis à la Santé avant d'être  
livré aux Allemands qui le fusilleront comme otage  
le 23 mai 1942.



## LE GENERAL DELESTRAINT À LA TÊTE DE L'A.S.

Né le 12 mars 1879 à Biache  
Saint-Vaast (Pas-de-Calais), Charles  
Delestraint, entré à l'École spéciale  
militaire de Saint-Cyr en 1897, en sor-  
tira parmi les premiers. Capitaine en  
décembre 1913, reçu à l'École supé-  
rieure de Guerre le 18 mars 1914, il  
sera le 25 août 1914, chargé d'une mission spéciale sur la  
Meuse à hauteur de Haybes (Belgique), retardant la progression  
allemande et permettant ainsi la liaison des 4<sup>e</sup> et 5<sup>e</sup> Armées  
françaises ; il est alors fait Chevalier de la Légion d'Honneur,  
et reçoit la Croix de Guerre avec palme.

Le 30 août, il tombe dans une embuscade allemande et  
est fait prisonnier jusqu'en 1918. Rapatrié en décembre 1918,  
il est ensuite affecté à l'Etat-major du G.Q.G., et nommé chef  
de bataillon en juin 1919.

Le 3 octobre 1923, il est affecté au 517<sup>e</sup> Régiment de chars  
de combat (517<sup>e</sup> RCC) à Düren, en zone d'occupation fran-  
çaise en Allemagne.

En avril 1927, il est nommé commandant en second de  
l'École d'Application des chars de Versailles sous la direction  
du général Frère, et promu lieutenant-colonel en décem-  
bre 1927. En 1932, il prend le commandement du 505<sup>e</sup> RCC  
à Vannes et est promu colonel.

En 1936, il commande la 3<sup>e</sup> Brigade de chars à Metz et, le

23 décembre de la même année, reçoit ses étoiles de général  
de brigade ; il a alors sous ses ordres le colonel de Gaulle,  
qui commande le 505<sup>e</sup> RCC.

Atteint par la limite d'âge en mars 1939, il est cependant  
rappelé le 1<sup>er</sup> septembre et reçoit le commandement des chars  
de combat de la 7<sup>e</sup> Armée. En avril 1940, il est nommé adjoint  
à l'inspection des chars, puis on lui confie, dans une situation  
désespérée, le 2 juin 1940, le commandement du Groupement  
cuirassé qui ne comprend plus que deux divisions.

Malgré la médiocrité de son équipement, il parvient à cou-  
vrir le repli de deux armées, sauvant ainsi des centaines d'uni-  
tés de toutes armes, après avoir réduit la poche d'Abbeville.

Dès l'armistice, il n'accepte pas la défaite, et décide de  
regrouper les "Anciens des Chars" et est en contact avec la  
Résistance. A l'été 1942, Jean Moulin, sur le conseil de Frenay,  
propose le nom de Delestraint au général de Gaulle pour orga-  
niser, d'abord en zone sud, l'Armée secrète (AS) qui doit  
fusionner les groupes paramilitaires des mouvements de  
Résistance Combat, Libération et Franco-Tireur. Le 4 août 1942  
parvient de Londres à Jean Moulin le message confirmant ce  
choix : "Charles à Charles, d'accord". Le 11 novembre 1942,  
après avoir rencontré Jean Moulin, il est confirmé dans sa  
mission par une lettre manuscrite du général de Gaulle. Chef  
de l'Armée secrète, il prend pour pseudonyme "Vidal"...

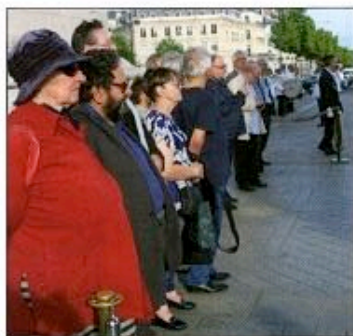
## 23 AOÛT, LE RAVIVAGE DE LA FLAMME PAR L'ANACR (voir page 2)



### DANS NOTRE SOMMAIRE :

- P. 2 : Ravivage de la Flamme  
Journal de la Résistance
- P. 3 : Editorial
- P. 4 : Un héros : Jean Cavaillès
- P. 5 : Le Congrès de Dax
- P. 6-13 : Besoin de mémoire et d'Histoire
- P. 14 : Nos deuils
- P. 15 : Avis de recherche
- P. 16 : Tous les chemins mènent à Dax

## 23 AOÛT 2017 : L'ANACR A RAVIVÉ LA FLAMME



En ravivant, comme chaque 23 août, la flamme sur la sépulture du Soldat inconnu, sous l'Arc-de-Triomphe, Place de l'Etoile-Charles de Gaulle, l'ANACR a rendu un hommage solennel à toutes celles et tous ceux qui, dans les rangs de la Résistance sur le sol national occupé, dans ceux de la France libre et de la France combattante, dans ceux de la 1<sup>re</sup> Armée et dans les camps de la mort nazis, sont tombés pour que la France soit libérée du joug de l'occupant et de ses complices pétainistes, pour que son peuple retrouve sa liberté, pour vaincre le nazisme et ses alliés fascistes.

Ont fait l'honneur de leur présence M. Robert Créange, secrétaire général de l'Association pour le souvenir des fusillés du Mont-Valérien et de l'Île-de-France, secrétaire général du Comité des 35 martyrs de la cascade du Bois de Boulogne, vice-président représentant M. Jacques Goujat, Président de l'Union Française des Associations de Combattants (UFAC) et M. Raphael Vahé, Président de l'ARAC, ainsi que plusieurs élus.

Plusieurs dizaines d'adhérents de l'ANACR, de ses comités de Paris et de la Région parisienne mais aussi de départements plus éloignés (telle l'Aisne), ainsi que de Libération Nationale-PTT, étaient présents. La direction nationale de l'ANACR était représentée par Pierre Martin, Président, Anne-Marie Montaudon, vice-présidente, Robert Foreau-Fenier, vice-président, Jacques Varin, secrétaire général, Christiane Tardif, trésorière nationale adjointe, Colette Pallarès, Jean-Louis Cortot, Guy Frezoul, Louis Segrestan, membres du Conseil National.

La gerbe de la Direction nationale de l'ANACR a été déposée par Pierre Martin et Anne-Marie Montaudon, celle du Comité de Paris par Jean-Louis Cortot et Jacques Varin.

La musique des Gardiens de la Paix de Paris interpréta la Marseillaise, le Chant des Partisans, le Chant du Départ et les sonneries.

## LA JOURNÉE NATIONALE DE LA RÉSISTANCE

Pour la 4<sup>e</sup> année consécutive, la Journée Nationale de la Résistance a été célébrée le 27 mai dans la quasi-totalité de départements et territoires, le plus souvent avec la participation des autorités de l'Etat.



De gauche à droite, des cérémonies, le 27 mai 2017 à Saint-Raphaël (Var), Sevran (Seine-Saint-Denis) et Melun (Seine-et-Marne)

### SEINE-ET-MARNE

**MELUN.** M. Jean-Luc Marx, préfet de Seine-et-Marne, a présidé le samedi 27 mai 2017, la cérémonie de la Journée Nationale de la Résistance à Melun.

Une assemblée nombreuse est venue assister à cette cérémonie et écouter le discours national des anciens combattants de la Résistance lu par monsieur Maurice Alinc, vice-président du comité d'entente des anciens combattants de Melun-Val-de-Seine.

Puis le préfet Marx a lu le message du président de la République, Monsieur Emmanuel Macron. Les élus locaux et M. le préfet ont tour à tour déposé une gerbe de fleurs aux pieds du monument aux Morts.

### BOUCHES-DU-RHONE

**SALON-DE-PROVENCE** Le samedi 27 mai 2017, Journée Nationale de La Résistance, Madame Sylvie Goulard, Ministre des Armées, représentant Monsieur Emmanuel Macron, Président de La République Française, a rejoint, dès 10h30, le Mémorial Jean-Moulin à Salon-de-Provence pour participer à la Commémoration du 74<sup>ème</sup> anniversaire de la création du Conseil National de la Résistance. Elle était accompagnée de M. Serge Gouteyron, sous-préfet d'Aix-en-Provence, et a été accueillie par MM. Nicolas Isnard, maire de Salon-de-Provence et Conseiller Régional, Jean-Pierre Maggi, député-maire de Velaux, et le Général Demier.

Devant un nombre considérable de porte-drapeaux, M. Jean-Christophe Incerti, Président du Comité Régional du Mémorial Jean-Moulin, celui de M. le Maire, de Mme la ministre ont évoqué le rôle de Jean Moulin, les valeurs de la Résistance, le combat des Résistants et l'exemple qu'ils donnent aux jeunes puis il y eut le Chant des Partisans, la sonnerie aux Morts, la Marseillaise, le dépôt de gerbes, celle de Mme la ministre, celles de différentes municipalités et celles de plusieurs associations, dont l'ANACR, représentée par Marie-Thérèse Claverie, Présidente départementale.

Il y eut une autre cérémonie à 15 heures au Camp des Mille ; d'autres cérémonies encore à Marseille et dans d'autres villes du département.

### VAR

**SAINT-RAPHAEL** Le samedi 27 mai 2017, en présence de M. Frédéric Masquelier, 1<sup>er</sup> adjoint au député-maire Ginesta, de M. Guillaume Decard, conseiller départemental, de Mme Catherine Rouboeuf, conseillère régionale, de M. Maxime, représenta le CELAP, de plusieurs présidents d'Association accompagnés de 11 porte-drapeaux, Jeannine Bresson, au nom du Comité de l'ANACR, rappela lors de la cérémonie que «l'organisation de la Résistance prit du temps, qu'il fallut à tous ces hommes et ses femmes, au général de Gaulle, et à Jean Moulin, beaucoup de courage, d'abnégation, et une bonne dose de patience obstinée. Mais que, grâce à toutes les résistances qui ont su se réunir faisant fi de leurs différences, la France sortira victorieuse de ses années de souffrances» et conclura «Nous croyons à cette France, magnifique et généreuses».

# DANS LA FIDÉLITÉ AUX RÉSISTANTS QUI ONT FONDÉ L'ANACR

**L'**Association Nationale des Anciens Combattants et Ami(es) de la Résistance de la Résistance – c'est son appellation actuelle – est née il y a 65 ans, au cœur de l'été 1952, le 17 juillet, à l'issue d'une Conférence nationale organisée à Villejuif par l'Association des anciens FFI-FTPF née le 2 mars 1945. Son premier nom complet fut l'« Association Républicaine des Anciens Combattants de la Résistance Française, fondée par les Anciens FFI-FTPF ».

**M**ais, ce n'est que deux ans plus tard, lors de son congrès de Limoges en août 1954, qu'à la fois elle prend le nom d'« Association Nationale des Anciens Combattants de la Résistance Française » – l'adjectif, voulant éviter toute confusion avec des associations similaires d'autres pays, sera abandonné peu après – et que s'affirme ce qui la différencie fondamentalement de l'Association des Anciens FTFP l'ayant précédée : son pluralisme, qui lui est depuis lors consubstantiel ; et statutaire.

**L**orsque naît l'ANACR, l'union dans la lutte commune des grandes puissances – Etats-Unis URSS, Grande-Bretagne – dont l'alliance, à laquelle se joignent d'autres – telles l'Australie, le Canada, la Chine, la France libre puis la France libérée... – avait permis la victoire sur le nazisme, n'est plus. Le monde est alors divisé en deux blocs antagonistes ayant à leur tête les Etats-Unis et l'URSS. En 1948-1949, le blocus par les Soviétiques des secteurs occidentaux de l'ex-capitale du Reich, Berlin, a failli déboucher sur un affrontement majeur, en Asie Orientale, de juin 1950 à juillet 1953 un conflit meurtrier a opposé la Corée du Nord, appuyée par la Chine populaire et l'URSS, à la Corée du Sud, appuyée par les Etats-Unis, la Grande-Bretagne, la France et d'autres pays « occidentaux ». La Guerre froide a menacé à tout moment de devenir chaude, très chaude...

**L**a Guerre froide aura eu aussi sur le plan intérieur des conséquences négatives sur la pérennisation de l'unité des forces de la Résistance, rassemblées en 1943 par Jean Moulin au sein du CNR, et qui permit l'insurrection libératrice du printemps et de l'été 1944 aux côtés des forces alliées débarquées en Normandie et Provence, ainsi que – la France libérée – la mise en œuvre par le gouvernement présidé par le général de Gaulle des mesures préconisées par le Programme du CNR. En janvier 1946, le général de Gaulle quitta la présidence du Gouvernement provisoire, en 1947, les ministres communistes étaient évincés du Gouvernement... Nombre de formations politiques, d'organisations syndicales, d'Associations, connurent des divisions se radicalisant les unes face aux autres, en référence aux deux blocs existants. Il en fut ainsi aussi pour les Associations du monde Résistant, l'Association des anciens FFI-FTPF, ancêtre de l'ANACR, se resserrant drastiquement sur sa composante communiste, en empruntant largement les orientations et le langage.

**L**es menaces de guerre atomique, le réarmement allemand moins de dix ans après la fin de la Guerre, l'amnistie des criminels de guerre et en France des collaborateurs, les premières remises en cause des mesures du CNR, vont conduire plusieurs des principaux dirigeants de l'Association des anciens FFI-FTP à une réflexion à la fois sur leur Association, aux adhérents de moins en moins nombreux, et sur les possibilités de renouer avec des Résistants de sensibilité gaulliste, socialiste, chrétienne progressiste et autres pour partager avec eux un combat pour la Paix et la défense des valeurs de la Résistance ; ce qui se concrétisera par la naissance de l'ANACR autour d'hommes comme Pierre Villon, Jacques Debu-Bridel, Robert Vollet, Charles Fournier-Bocquet, symbolisant le pluralisme de la Résistance et celui fondateur de l'ANACR. Pluralisme fondateur qui lui permettra de devenir la grande association d'anciens Résistants, forte de plusieurs dizaines de milliers de membres, ce qui lui permettra aussi de mener ou participer à de nombreux combats pour la défense des droits des Résistants, pour la Paix, la mémoire de la Résistance, contre les résurgences du fascisme.

**O**n ne saurait plaquer une situation historique, de l'avant-guerre ou de l'après-guerre, sur une réalité contemporaine, mais la crise morale, politique, économique et sociale que connaît notre société, avec la montée de la pauvreté et des exclusions, la recrudescence d'audience des idéologies fascistes et xénophobes, les conflits de frontières et de minorités nationales que connaît le monde y compris notre continent, les épurations ethniques, les dangers de guerre – y compris nucléaire – qui s'amoncellent du Proche-Orient à l'Asie orientale, ne sont pas sans soulever des réminiscences du passé.

**F**ace à tous ces dangers, nous pouvons, nous devons – à l'exemple des Résistants qui ont fondé l'ANACR – rassembler, en dehors de toute inféodation à qui que ce soit, le plus largement possible, des femmes et des hommes de toutes sensibilités républicaines et démocratiques, croyant au ciel ou n'y croyant pas, autour des valeurs de la Résistance, dans la fidélité à l'esprit de pluralisme de la Résistance et des Résistants.

*Pierre Martin, Président de l'ANACR*

## DANS NOTRE AGENDA

**20-21-22 OCTOBRE 2017  
CONGRES NATIONAL  
DE L'ANACR A DAX**

Ce numéro du 3<sup>e</sup> trimestre 2017 du Journal de la Résistance paraît quelques semaines après le précédent, avec une pagination réduite de 8 pages, c'est-à-dire sur 16 pages.

Le prochain numéro, celui du 4<sup>e</sup> trimestre 2017, rendant compte du Congrès de l'ANACR à DAX, paraîtra avec une pagination augmentée de 8 pages, soit sur 32 pages.

# JEAN CAVAILLÈS

Né le 15 mai 1903 à Saint-Maixent dans les Deux-Sèvres, dans une famille de tradition protestante, patriote et républicaine, Jean Cavailles, fils d'un officier supérieur, professeur de géographie à l'École militaire, reçut une éducation profondément religieuse, qui le marqua longtemps avant qu'il ne s'écarte d'une pratique religieuse vers le milieu des années trente.

Brillant élève, titulaire de deux baccalauréats, de mathématiques et de philosophie, il prépara à Paris, au Lycée Louis-le-Grand puis seul, les concours d'entrée à l'École Normale Supérieure (ENS) de la rue d'Ulm où il est reçu premier en 1923. Il y mena simultanément des études de mathématiques et de philosophie, et fut reçu au concours de l'agrégation de philosophie en 1927, étant par ailleurs licencié de mathématiques.

Jean Cavailles s'engagea dans le «groupe chrétien» de l'ENS, animé par des protestants à volonté œcuménique qui se réunissaient dans le local de la Fédération des associations chrétiennes d'étudiants, soulignant les alliances possibles entre cette sensibilité protestante et celles se préoccupant des problèmes de la paix, de la guerre et de l'injustice sociale, représentées par les partis socialistes.

Effectuant en 1927 son service militaire comme Elève-Officier de Réserve (EOR) à Saint-Cyr, il est affecté en juin 1928 comme sous-lieutenant au 14<sup>e</sup> Régiment de Tirailleurs Sénégalais (RTS).

De 1929 à 1935, il est répétiteur rue d'Ulm et prépare sa thèse, il devient archiviste du Centre de documentation sociale (CDS) de l'ENS (1928-1929), puis agrégé répétiteur. Dès son entrée à l'ENS, Jean Cavailles fut passionné par la politique. D'orientation socialiste ou socialisante, il n'adhéra cependant à aucun parti politique.

Boursier d'études à la Fondation Rockefeller il effectue en 1930-1931 un séjour de presque un an en Allemagne, y faisant une enquête sur les mouvements de jeunesse, la *Jugendbewegungen*, tout en poursuivant ses recherches propres de philosophie des mathématiques. Il mena surtout une enquête sur les mouvements religieux – notamment protestants – attentif à leur renouveau théologique et philosophique. Il s'informa aussi sur les inquiétantes évolutions politiques allemandes.

Étant allé jusqu'à écouter Hitler dans une brasserie le 25 mars 1931, il rapporta ainsi ses impressions : « tête de professeur de gymnastique, mâchoires et pas de regard ; débit assez vigoureux, un certain talent de mime à propos des intrigues entre partis de gauche et de droite, qui s'entendent en coulisse pour leurs intérêts et évidemment de la force quand son poing martèle son désir de sauver la patrie allemande ». Lors de voyages ultérieurs en Allemagne, il prendra toute la mesure du danger que représente le nazisme.

Professeur au lycée d'Amiens d'octobre 1936 à 1938, docteur ès lettres en 1938, Jean Cavailles enseigne ensuite en qualité de maître de conférences de Philosophie générale et Logique à la Faculté des Lettres de Strasbourg.

Mobilisé en 1939 comme lieutenant d'Infanterie au 43<sup>e</sup> Régiment d'Infanterie coloniale, il commande une section devant Forbach. Officier du chiffre puis rattaché à l'état-major de la 4<sup>e</sup> Division coloniale, le lieutenant Cavailles est cité pour sa hardiesse à deux reprises et, fait prisonnier le 11 juin 1940, s'évade de Belgique fin juillet pour rejoindre Clermont-Ferrand, où la Faculté de Strasbourg est repliée.

## DANS LA RESISTANCE

À Clermont-Ferrand, il reprend ses cours de maître de conférences et, fin décembre 1940, rencontre Emmanuel d'Astier de la Vigerie, avec lequel il fonde un petit groupe de résistance, «la Dernière Colonne». Il réalise des papillons qu'il colle à Clermont-Ferrand et rédige des tracts. Pour atteindre une plus large audience, il apparaît nécessaire de créer un véritable journal ; ce sera *Libération*, à la rédaction duquel Jean Cavailles participe activement. Le premier numéro paraît en juillet 1941.

Nommé à titre provisoire dès le 18 mars 1941 chargé d'enseignement à la chaire de méthodologie et logique des sciences à la Sorbonne pour la rentrée de 1941, Jean Cavailles quitte Clermont-Ferrand pour la capitale. A Paris, il rejoint «Libération-Nord» et fait bientôt partie, aux côtés de syndicalistes tels Louis Saillant et Charles Laurent, de chrétiens comme Gaston Tessier et de socialistes comme Jean Texcier et Henri Ribière, du Comité directeur du mouvement, dans lequel il joue un rôle essentiel.

En avril 1942, le colonel «Passy» (Devavrin), chef du Bureau Central de Renseignement et d'Action (BCRA) de la France libre, charge Christian Pineau de constituer un réseau de renseignements. Celui-ci le divisera en deux branches : le réseau «Phalanx» en Zone Sud, qu'il dirigera lui-même, et le réseau «Cohors» en zone Nord, dont il confie la direction à Jean Cavailles ; la coordination des deux branches étant assurée avec le concours de la «Confrérie Notre-Dame» du Colonel Passy.

Arrêté près de Narbonne avec Christian Pineau par la police française en septembre 1942, après l'échec d'une tentative de départ pour Londres, il est interné à Montpellier, puis au camp de Saint-Paul d'Eyjeaux d'où il s'évade fin décembre 1942.

Révoqué par Vichy, recherché par la police, il entre dans la clandestinité, recherche les moyens nécessaires pour agrandir son réseau qui, d'abord organisé à Paris et en Ile-de-France, s'étendra vers le Nord jusqu'en Belgique, vers l'Ouest (Bretagne, Normandie), et même le Sud. Ayant effectué un voyage à Lon-



dres en février 1913, il obtiendra un budget spécifique pour «Cohors», et rencontrera à plusieurs reprises le général de Gaulle.

De retour en France le 15 avril, par une opération Lysander près de Rouen, Jean Cavailles, chargé de mission, confie à son adjoint Jean Gosset et ancien de l'ENS, la direction de l'Action immédiate (AI), branche du Réseau *Cohors* chargée d'effectuer des sabotages.

À l'été 1943, constatant d'importantes divergences avec ses camarades du mouvement, il démissionne du Comité directeur de «Libération» pour pouvoir se consacrer tout entier à l'Action immédiate.

Trahi par un de ses agents de liaison, il est arrêté le 28 août 1943 à Paris, ainsi que sa sœur et son beau-frère. Torturé par la Gestapo de la rue des Saussaies, il est incarcéré à Fresnes jusqu'à la fin 1943 puis interné à Compiègne en janvier 1944 en attente d'être déporté.

Finalement transféré à Arras, jugé puis condamné à mort par le tribunal militaire allemand «l'ange gardien des V1», un appareil de répression secret envoyé en France en décembre 1943 et dont la mission exclusive était la protection des constructions spéciales destinées aux armes secrètes de Hitler, les futurs V1 et V2, il est exécuté le 5 avril 1944 à la Citadelle d'Arras le 17 février 1944.

Le 23 octobre 1944, la fosse commune dans laquelle était inhumé le corps de Jean Cavailles fut découverte à la suite de sondages. Jean Cavailles – enterré à Arras sous une croix de bois portant la mention «inconnu n° 5» – ne sera identifié qu'en juin 1945 par sa sœur ; exhumé en 1946, il sera ensuite inhumé dans la Crypte de la Sorbonne, à Paris.

Fait Compagnon de la Libération à titre posthume le 20 novembre 1944, Jean Cavailles est Chevalier de la Légion d'Honneur, Médaille de la Résistance et Croix de Guerre 39/45.



# CONGRÈS NATIONAL DE L'ANACR

## DAX, 20- 21-22 OCTOBRE 2017

### LE LIEU

Les séances plénières des vendredi et samedi après-midi, du dimanche matin se tiendront à l'Atrium-Casino, Cours Foch. Le samedi matin, la Commission d'Orientation se réunira dans la salle du Congrès, la Commission «Transmission de la mémoire» à la salle des Halles, située dans un petit bâtiment voisin. Les repas de vendredi et samedi midi seront pris à la Grande Brasserie de l'Atrium.

### HORAIRES

#### Vendredi 20 octobre :

##### matin :

9 h – 13 h 00 : Accueil des délégués à l'Atrium.

11 h 45 – 13h 15 : Repas à la Grande Brasserie de l'Atrium

##### après-midi :

13 h 45 : Ouverture solennelle du Congrès. Formation du bureau du Congrès. Désignation des Présidences des Commissions. Hommage aux disparus. Chant des Partisans.

14 h 00 : ACCUEIL DES PERSONNALITES

Ouverture des travaux par le Président de l'ANACR

Salutations de bienvenue de Mme le Maire de Dax

Salutations de M. le Président du Conseil départemental

Salutations de M. le Président du Conseil régional

Salutations du Président départemental de l'ANACR-Landes

Salutations du Représentant de l'UFAC

15 h 15 : Lecture du rapport du Bureau national

16 h 45 : Intervention de Madame la Ministre ou de son représentant

17 h 15 : Clôture, départ à la cérémonie du souvenir

18 h 00 : Cérémonie d'hommage aux Résistants au Monuments aux morts

18 h 45 : Réception offerte par Mme le Maire de Dax

#### Samedi 21 octobre :

##### matin :

9 h à 11 h 30 : Réunions des commissions : Orientation (salle du congrès à l'Atrium), Mémoire (salle annexe des Halles)

10 h - 11 h 30 : Délégation du Bureau du congrès à la Stèle des fusillés du Bois de Boulogne

12 h à 13 h 30 : Repas à la Grande Brasserie de l'Atrium

##### Après-midi :

14 h à 17 h 15 : Séance plénière, Salle de l'Atrium

Discussion générale, rapport financier, premiers rapports de Commissions, interventions des invités et messages. Hommage à Mireille Monier-Lovie.

14 h - 17 h 30 : Délégation du congrès au monument du Souvenir à Tarnos

#### Dimanche 22 octobre :

9 h à 11 h 45 : Séance de clôture à la salle de l'Atrium

Présentation des rapports des Commissions (suite). Vote du rapport, des résolutions. Election des organismes de direction  
Hommage à Louis Cortot.

11 h 30 : Discours de clôture. Chant des Partisans, Marseillaise

12 h 30 – 15h : Repas de Clôture Chapiteau de l'USD, place du Stade Maurice-Boyau

### INDICATIONS PRATIQUES

#### HEBERGEMENT

L'Office de Tourisme et du Thermalisme du Grand Dax a assuré jusqu'au 1<sup>er</sup> août les réservations de chambres. Depuis cette date, il n'y a eu, comme annoncé, aucune garantie de satisfaction pour les retardataires.

#### ACCUEIL

A partir du jeudi 19 octobre à 14 h au samedi midi, point accueil ANACR en Gare de Dax à l'arrivée des trains et cars. Des navettes de bus urbains relient la Gare aux hôtels, situés à proximité immédiate du lieu du Congrès. Les délégués arrivant entre 11 h 30 et 13h seront dirigés directement vers le lieu du Congrès. Un vestiaire permettra d'entreposer les bagages.

#### TRANSPORTS

Arrivée en voiture depuis Bordeaux et au-delà : sortie n° 11 de l'autoroute A 63 puis D 16 vers Saint-Paul-les-Dax puis prendre la Direction de Dax centre. Depuis Mont-de-Marsan, prendre la Direction de Dax par la Départementale 824.

Arrivée/départ en Train : Liaisons TGV depuis la Gare de Dax avec Biarritz- Bordeaux-Paris et au-delà, avec Tarbes. T.E.R.

Aéroport le plus proche : Biarritz-Pays Basque

#### RESTAURATION

Les vendredi et samedi midi les repas (20 €) – sur inscription et règlement préalable – seront pris à la Grande Brasserie de l'Atrium.

#### RETRAIT DES MANDATS, BADGES D'ACCES, BON DE REPAS...

Tous les participants – délégués, participants, accompagnants, invités - à la séance d'ouverture devront porter le badge obligatoire répondant aux exigences des services de sécurité et des assurances. Ce badge (5 €) sera réglé par les délégués, les participants et les accompagnants en même temps que leur participation aux frais d'organisation (de l'accueil, des bus, de la journée découverte, etc.) et que le coût du repas final, lors du retrait des dossiers des congressistes (mandat éventuel, badge, bons de repas, porte-document) à leur arrivée dans le hall du Casino-Atrium. Les adhérents non congressistes assistant seulement à la séance d'ouverture du vendredi après-midi ne paient que le badge.

#### JOURNEE TOURISTIQUE

Le samedi toute la journée. Réservée aux accompagnants et non aux congressistes, sur réservation préalable avant le congrès.

#### DEPART DES CONGRESSISTES

Emmener les bagages des hôtels le matin avant de venir au Congrès.

A 12 h 30 : 1 bus depuis le Congrès vers la Gare.

A la fin du repas de clôture, bus urbains tous les 20 minutes vers les trains.

# PLUS QUE JAMAIS, LE BESOIN DE MEMOIRE ET D'HISTOIRE

**Ce texte, préparatoire au Congrès de l'ANACR qui se tiendra à Dax du 20 au 22 octobre 2017 et soumis à la réflexion, a été adopté à l'unanimité par le Bureau National lors de sa réunion du 13 septembre 2017**

Le 16 juillet dernier, Monsieur le Président de la République, Emmanuel Macron, participa à la cérémonie commémorative annuelle de la «Rafle du Vel d'Hiv», qui vit l'arrestation à Paris et en banlieue les 16 et 17 juillet 1942 de 13 152 personnes, dont 4 115 enfants et jeunes de 2 à 16 ans, apatrides ou de nationalités allemande, autrichienne, polonaise, tchécoslovaque, soviétique, toutes étant ou de confession ou tout simplement d'origine juive, au regard des lois racistes nazies de Nuremberg de 1935 et des tout aussi racistes statuts pétaïnistes des Juifs d'octobre 1940 et juin 1941 ; des arrestations opérées par la police et des gendarmes français.

La phrase du Président de la République : «C'est bien la France qui organisa la rafle puis la déportation», et les propos qui l'ont suivie en l'explicitant, ont ouvert une polémique d'ordre politique et rouvert une controverse d'ordre historique. Comme l'avaient fait lors de la campagne des présidentielles ceux tenus le 15 février 2017 à Alger par le candidat Emmanuel Macron concernant la colonisation, qualifiée par lui de «crime contre l'humanité, [de] vraie barbarie».

De telles polémiques, de telles controverses ne sont pas nouvelles dans notre pays : que l'on se rappelle celles ayant suivi, concernant les «fusillés pour l'exemple» lors des mutineries de 1917, le souhait exprimé le 5 novembre 1998 à Craonne par le premier ministre d'alors – Lionel Jospin – de les voir réintégrer «aujourd'hui, pleinement, notre mémoire collective nationale», celles plus récentes ayant trait à l'esclavage et à la traite des esclaves noirs vers les colonies françaises d'Amérique, aux guerres coloniales et plus spécifiquement celles – récurrentes depuis bientôt un demi-siècle – se rapportant à la guerre d'Algérie, etc.

D'évidence, nous sommes un pays où, pour reprendre le titre d'un livre de l'historien Henri Rousso concernant Vichy, «le passé ne passe pas». C'est-à-dire où, en permanence, l'Histoire est invoquée – convoquée pourrait-on dire – dans nos débats politiques et sociétaux les plus contemporains ; et de manière le plus souvent – sinon toujours – contradictoire par leurs protagonistes.

Dès lors, l'authenticité des faits historiques rapportés, la fidélité de la mémoire transmise par leurs acteurs et témoins, la rigueur des analyses les interprétant et des leçons qui en sont tirées sont un enjeu majeur de notre vie démocratique.

Ce qui confère aux instances et personnes participant à l'établissement et à la relation des faits historiques – chercheurs, historiens, institutions publiques, instituts publics et privés, fondations... – ainsi qu'à la transmission de connaissances et de la mémoire (témoins, enseignants, associations mémorielles, médias) un rôle important ; un rôle mais aussi une responsabilité impliquant là encore une exigence de rigueur – mais aussi d'honnêteté – intellectuelle qui – c'est une litote – n'est pas toujours au rendez-vous ; les approximations, par facilité ou faible connaissance, confinant parfois à la falsification pure et simple, surtout quand elles sont faites sciemment.

Parce que ce sont des Anciens Résistants qui l'ont fondée dans sa première mouture à l'automne 1944, alors que la Guerre pour achever de libérer la France et abattre le nazisme continuait, parce que ce sont des Résistantes et des Résistants de tous mouvements, de toutes formes de lutte qui – à partir de 1952 et surtout 1954 – l'ont développée sur une base pluraliste pour en faire la plus grande Association de mémoire des luttes et des valeurs de la Résistance, poursuivant jusqu'à nos jours son combat contre le fascisme, notre Association, l'ANACR, c'est-à-dire l'Association Nationale des Anciens Combattants et Ami(e)s de la Résistance, est, par ses origines et son histoire,

particulièrement sensible à la mémoire de cette période qui vit notre pays occupé ; et lors de laquelle des Français, sur le sol national et partout dans le monde, s'affrontèrent au nazisme et au fascisme, alors que d'autres Français s'avilirent à collaborer avec eux, allant jusqu'à emprunter leurs méthodes et à s'associer à leurs crimes.

Pour autant, l'ANACR, sans se substituer à d'autres Associations démocratiques avec lesquelles elle entretient et entretient des relations fraternelles, et dont l'objet est par exemple la lutte pour la paix et contre le racisme, tels le MRAP, la LICRA, la Ligue des Droits de l'homme, le Mouvement de la Paix, n'a jamais été indifférente à ces problèmes, ainsi qu'à bien d'autres. Et elle s'est souvent exprimée à leur sujet, comme ce fut le cas quand la guerre froide menaçait de dégénérer en un conflit armé majeur, ou lors des guerres coloniales, négratrices de l'aspiration de peuples à la liberté et génératrices de graves atteintes aux droits de l'homme...

Ainsi, concernant les propos du Président Macron sur la colonisation, une remarque : le Chemin de fer Congo-Océan, qui relie la capitale du Congo, Brazzaville, à l'intérieur du pays sur le fleuve Congo non navigable jusqu'à l'Océan, au port de Pointe-Noire, situé sur le Golfe de Guinée à 511 km de là, a aujourd'hui un rôle important dans la vie économique contemporaine de ce pays. Il le fut encore plus avant que ne soit mis en exploitation par Elf-Congo le pétrole du Golfe de Guinée ; et il est toujours une voie de communication majeure pour les populations entre la Côte et l'intérieur du pays. C'est, diront certains, l'œuvre et le legs de la France, de la colonisation.

Certes, la décision prise en 1921 de le construire fut française, le Congo étant alors une colonie française. Mais, peut-on ignorer que la motivation de la construction de cette voie de chemin de fer par la Société de Construction des Batignolles, la SCB, et par la Compagnie Lyonnaise de l'Afrique Équatoriale Française, n'a rien eu d'humanitaire ? Mais qu'elle a répondu aux besoins d'exportation vers la France du coton du sud tchadien, de l'ivoire, de l'or, du cuivre, du cacao, de l'huile de palme, des bois précieux tels l'okoumé, du caoutchouc, produit par la Compagnie forestière Sangha-Oubangui qui exploita durement à cette fin des milliers de travailleurs forcés africains, contraints par le Code de l'Indigénat. Lequel ne sera aboli qu'en 1946, par l'Assemblée issue de la Résistance.

Ce Code de l'Indigénat, véritable statut de servage, avait été utilisé pour rafler – entre 1921 et 1934 – plus de 127 000 Africains au Congo, au Tchad, dans l'ouest de l'actuelle Centrafrique pour la construction du Congo-Océan : entre 18 000 et 20 000 d'entre eux mourront sur le chantier, d'épuisement, de malnutrition, de manque d'hygiène et de soins, d'absences de normes de protection contre les accidents... La Société de Construction des Batignolles, constructrice du Congo-Océan, avait de l'expérience : entre 1904 et 1910, en Indochine Française, elle avait construit – au prix de 12 000 morts – la ligne de Chemin de fer reliant le port tonkinois de Haiphong à la ville chinoise de Kunming....

On conçoit que, dans ces conditions, le bilan de la colonisation soit des plus controversés par ceux qui en ont été les «bénéficiaires», avec des guillemets à «bénéficiaires». Et les déclarations faites à Alger par Emmanuel Macron la qualifiant de «crime contre l'humanité» et de «barbarie» méritent mieux que les cris d'orfraie qu'elles ont suscités de la part de certains, plus soucieux d'utilisation bassement politicienne que de controverse intellectuelle permettant de l'apprécier le plus finement possible, dans toute sa dimension et ses divers aspects historiques.

## UN CRIME DÉCIDÉ PAR LES NAZIS

D'autres récents propos du Président Macron ont eux aussi suscité la polémique. Ils reprenaient ceux tenus par le Président Chirac le 16 juillet 1995 lors de la commémoration de la «Rafle du Vel d'Hiv» : «Ces heures noires souillent à jamais notre histoire, et sont une injure à notre passé et à nos traditions. Oui,

la folie criminelle de l'occupant a été secondée par des Français, par l'État français (...). La France, patrie des Lumières et des Droits de l'Homme, terre d'accueil et d'asile, la France, ce jour-là, accomplissait l'irréparable». Des propos qui seront aussi tenus sous des formes voisines par ses successeurs.

Ainsi, le 16 juillet dernier, le Président Macron a déclaré : « Je le redis ici, c'est bien la France qui organisa la rafle puis la déportation et, donc, pour presque tous, la mort, des 13 152 personnes de confession juive arrachées les 16 et 17 juillet 1942 à leurs domiciles, dont plus de 8 000 furent menées au Vel d'Hiv avant d'être déportées à Auschwitz. Parmi elles, 4 115 enfants de 2 à 16 ans, dont aujourd'hui nous honorons plus particulièrement la mémoire (...).

« Pas un seul Allemand n'y prêta la main... »

Nous ne pouvons ne pas faire de commentaires de cette présentation de ce crime que fut la «Rafle du Vel d'Hiv», présentation qui ne prend pas en compte cette réalité historique : à savoir qu'elle fut la mise en œuvre en France des décisions de la Conférence tenue le 20 janvier 1942 à Wansee, près de Berlin, par les dirigeants nazis, sous la direction de Reinhardt Heydrich, chef des services de sécurité du Reich (RSHA). Conférence durant laquelle ils décidèrent ce qu'ils appelleront la «solution finale du problème juif». C'est-à-dire l'extermination totale de la population – hommes, femmes, enfants – qu'ils avaient, selon leurs critères des lois de Nuremberg, définie comme étant juive.

Le 6 mai 1942, René Bousquet, nommé quelques jours plus tôt secrétaire général de la Police de l'administration pétainiste, rencontra à Paris Reinhardt Heydrich, le maître-d'œuvre de la «Solution finale», qui l'informa de la volonté allemande de déporter en 1942 plus de 100 000 Juifs de Belgique, des Pays-Bas et de France ; c'est ce que les responsables nazis appelleront l'«Opération Vent Printanier».

Le 25 juin 1942, Théodor Dannecker, Conseiller SS aux Affaires juives, en poste à Paris, annonce à Leguay, l'adjoint de Bousquet, que devront être livrés 10 000 Juifs de zone Sud, en même temps qu'il exige l'arrestation de 40 % de Français parmi les 22 000 Juifs devant être rafles à Paris, dans la Seine et la Seine-et-Oise.

Le 4 juillet, c'est dans les Bureaux de la police SS, situés au 31 bis de l'avenue Foch à Paris que, en présence de Dannecker, Knochen, Bousquet et Darquier de Pellepoix, se tient la conférence d'organisation de la rafle.

Le 10 juillet 1942, l'ultime réunion préparatoire de la rafle a lieu au Commissariat – pétainiste – aux Affaires juives, en présence de Dannecker et de celui qui va être son successeur, Heinrichson, avec la participation de Leguay et de représentants de diverses administrations du gouvernement pétainiste.

Ainsi, dire que «Pas un seul Allemand ne prêta la main à la Rafle du Vel d'hiv» ne traduit pas le contexte historique de la «Rafle du Vel d'Hiv», conséquence directe de la décision allemande de «Solution finale» et qui s'inscrit dans le cadre de l'Opération «Vent printanier», conçue et décidée par les Allemands pour l'Europe occidentale ; des Allemands qui seront présents à toutes les étapes de la préparation de la Rafle, même si, le jour même lors duquel elle s'opéra, ils se garderont habilement d'apparaître visiblement, laissant la police française se compromettre aux yeux de la population, en particulier dans l'arrestation de vieillards, de malades, de femmes et d'enfants...

Dire cela n'enlève rien à la responsabilité criminelle de Laval, qui dira «Prenez les enfants», Bousquet, Leguay, Darquier de Pellepoix et... Pétain, qui se firent les exécutants zélés de la politique nazie de Déportation ; en premier lieu en mettant au service de cette politique des forces de police et des services administratifs du régime mis en place par le coup d'Etat institutionnel du 10 juillet 1940, celui dit de l'«Etat Français».

Avant d'évoquer cet «Etat Français», nom que se donna le régime pétainiste, une précision encore concernant la «Rafle du Vel d'hiv».

Dans leur grande majorité apatrides ou de nationalités étrangères, les victimes de l'opération «Vent printanier», dans laquelle s'inscrit la «Rafle du Vel d'Hiv», compaient parmi elles un nombre non négligeable de réfugiés politiques des régimes totalitaires et fascistes d'Europe centrale et orientale, ils étaient communistes, socialistes, bundistes, anarchistes..., le plus souvent athées et donc non de confession juive ; d'autres, en bien plus petit nombre, pouvaient même être des convertis au catholicisme.

Ce qu'illustre hors de nos frontières Edith Stein, née en 1891 en Allemagne à Breslau – l'actuelle ville polonaise de Wrocław – dans une famille juive pratiquante, devenue athée puis se convertissant en 1921 au catholicisme. Brillante intellectuelle, elle devint collaboratrice du fondateur de la phénoménologie Edmund Husserl. Husserl, d'origine juive, converti au protestantisme en 1881, se verra – en application des lois antisémites de Nuremberg – interdire 55 ans plus tard d'enseignement par les nazis, en... 1936. De même, Edith Stein sera pour la même raison – et aussi parce qu'elle est une femme – interdite d'enseignement à l'université par l'arrivée des nazis au pouvoir début 1933.

Entrant au Carmel de Cologne, elle y devient le 5 avril 1934 sœur «Thérèse-Bénédictine de la Croix». Le 31 décembre 1938, elle partira aux Pays-Bas au Carmel d'Echt, où l'y rejoindra sa sœur Rosa ; elle aussi convertie au catholicisme.

Les Pays-Bas furent occupés par les nazis en mai 1940, en même temps qu'ils envahissaient la France. Le 2 août 1942, Edith Stein sera arrêtée avec sa sœur et tous les Juifs néerlandais ayant reçu le baptême catholique. Déportée à Auschwitz le 7 août 1942, elle y sera gazée le 9 août avec sa sœur Rosa ; une autre de ses sœurs et un de ses frères, restés de confession juive, mourront eux aussi dans les camps nazis.

Edith Stein a été béatifiée par le pape Jean-Paul II le 1<sup>er</sup> mai 1987, et canonisée par le même pape le 11 octobre 1998, devenant pour l'Eglise catholique «Sainte Thérèse-Bénédictine de la Croix».

Ce qu'illustrent aussi, en France même, Alexandre Glasberg, né en 1902 dans une famille juive à Jitomir, en Ukraine tsariste, et son jeune frère Vila. Convertis au catholicisme dans leur jeune âge par leurs parents, ils quittèrent tous deux l'Ukraine en 1920 et, après avoir séjourné en Autriche, émigrèrent en France entre 1929 et 1932. Alexandre va poursuivre des études théologiques qui le conduiront à être ordonné prêtre le 24 septembre 1938, et nommé vicaire de la paroisse Saint-Alban à Lyon, où l'abbé Laurent Remilleux se consacrait à l'aide aux réfugiés ayant fui le nazisme. Son frère Vila, après un passage au séminaire, s'engagera dans l'armée...

Connaissant maternellement le yiddish (l'une des langues communautaires juives, avec le judéo-espagnol, le judéo-arabe...), souvent parlé par les originaires des pays d'Europe centrale et orientale réfugiés ou immigrés en France, l'Abbé Glasberg va être, dès l'été 1940, le délégué du cardinal Gerlier, archevêque de Lyon et primat des Gaules, au «Comité d'aide aux réfugiés» qu'il préside.

En novembre 1941, l'Abbé Glasberg prend l'initiative de la création de la «Direction des Centres d'Accueil (DCA)» : 5 centres où sont hébergés et munis de faux papiers de jeunes Juifs sortis des camps d'internement pétainistes, 5 centres situés dans le Rhône, la Drôme, le Cantal, les Hautes-Alpes et dans le Gers, au Château du Begué à Cazaubon, dont il confie la direction à son frère Vila, alias Alain Vermont, qui recevra l'aide du maire de Cazaubon, et celle de Mgr Théas, évêque de Montauban.

Hélas, dénoncé, Vila Glasberg, sera arrêté le 16 août 1943, déporté et assassiné à Auschwitz, les nazis n'attachant pas la moindre importance à sa confession catholique.

Après l'arrestation de son frère, l'abbé Glasberg, qui avait été début 1942 à l'initiative de la création de l'«Amitié chrétienne», au sein de laquelle vont collaborer dans l'aide aux persécutés des catholiques et des protestants, va passer à la clandestinité, devenant l'abbé Elie Corvin, curé de Léríbosc dans le Tarn-et-Garonne, où il sera en contact avec une équipe de «Témoignage Chrétien», participant à la création de Maquis de Saint-Amans et à celle du Comité départemental de Libération, dont il sera membre jusqu'en décembre 1944.

Après la Guerre, l'Abbé Glasberg, qui poursuivra son action en faveur de déshérités et persécutés, entra en février 1963 au Bureau national de notre Association, l'ANACR, il en deviendra vice-président en mai 1966, premier vice-président en 1976 et le restera jusqu'à sa mort le 22 mars 1981.

Ce qu'illustrent tragiquement le martyr d'Edith Stein et de sa sœur Rosa, ainsi que celui de Vila, le frère de l'Abbé Glasberg, c'est que les persécutions nazies contre les Juifs ne découlèrent pas d'une appartenance d'ordre confessionnel à la religion juive, mais d'un présumé racial, raciste, faisant des Juifs – quelle que soit leur confession ou absence de confession religieuse – un peuple à exterminer, parce que, selon les nazis, dangereux pour la soi-disant race aryenne «supérieure».

Un présupposé qui – hélas ! – fut partagé par des Français, par l'«Etat Français», un régime qui exista bien «en» France entre 1940 et 1944, mais qui n'était pas «la» France.

## «VICHY OR FREE FRANCE ?»

En octobre 1941, René Cassin publia dans la revue américaine *Foreign Affairs* un long article au titre interrogatif : «Vichy or Free France ?» («Vichy ou la France Libre ?»). René Cassin, depuis 1914 docteur en sciences juridiques, économiques et politiques, gravement blessé de guerre en 1914, l'un des fondateurs de l'Union fédérale des Anciens combattants, professeur aux facultés de droit de l'université de Lille puis de celle de Paris, représentant de la France à la Société des Nations de 1924 à 1938, poste dont il démissionna pour protester contre les Accords de Munich, s'était dès le 24 juin 1940 embarqué à Saint-Jean-de-Luz sur le bateau britannique *l'Ettrick* pour rejoindre le général de Gaulle à Londres, d'où celui-ci avait le 18 juin lancé à la BBC son appel à poursuivre le combat contre l'Allemagne nazie.

Privé de sa nationalité française et condamné à mort pour trahison par le tribunal militaire de Clermont-Ferrand, mesures qu'il considérera nulles et non avenues car émanant de structures illégitimes, René Cassin s'était vu – dès son arrivée à Londres – confier par le général de Gaulle la rédaction des statuts de la «France Libre», ainsi que celle du texte des Accords régissant les relations entre la «France Libre» et la Grande-Bretagne, signés le 7 août par de Gaulle et Churchill.

Il va aussi inspirer le Manifeste lancé à Brazzaville le 27 octobre 1940 par le général de Gaulle, qui déclare notamment : «il n'existe plus de Gouvernement proprement français. En effet, l'organisme sis à Vichy et qui prétend porter ce nom est inconstitutionnel et soumis à l'envahisseur. Dans son état de servitude, cet organisme ne peut être et n'est, en effet, qu'un instrument utilisé par les ennemis de la France contre l'honneur et l'intérêt du pays...»

Ces trois phrases posent, dès octobre 1940, les termes du débat ouvert en 1995 par les déclarations du Président Chirac et ravivé cet été. L'article de René Cassin dans le n° d'octobre 1941 de *Foreign Affairs* va en développer des aspects.

Le premier – René Cassin est un brillant juriste – concerne l'inconstitutionnalité du vote du 10 juillet 1940 par 357 députés et 212 sénateurs (sur 649 présents et un effectif total de 907) réunis en Assemblée nationale à Vichy donnant «tout pouvoir au gouvernement de la République, sous l'autorité et la signature du maréchal Pétain, à l'effet de promulguer par un ou plusieurs actes une nouvelle constitution de l'Etat français. Cette constitution devra garantir les droits du Travail, de la Famille et de la Patrie. Elle sera ratifiée par la Nation et appliquée par les Assemblées qu'elle aura créées. La présente loi constitutionnelle, délibérée et adoptée par l'Assemblée nationale, sera exécutée comme loi de l'Etat».

En effet, l'article 8 de la constitution de la 3<sup>e</sup> République, promulguée le 25 février 1875, précise que «Les chambres auront le droit, par délibérations séparées prises dans chacune à la majorité absolue des voix, soit spontanément, soit sur la demande du Président de la République, de déclarer qu'il y a lieu de réviser les lois constitutionnelles. – Après que chacune des deux chambres aura pris cette résolution, elles se réuniront en Assemblée nationale pour procéder à la révision. – Les délibérations portant révision des lois constitutionnelles, en tout ou en partie, devront être prises à la majorité absolue des membres composant l'Assemblée nationale».

Ainsi, seules les Chambres (députés et sénateurs) réunies en Assemblée nationale avaient, selon la Constitution de la 3<sup>e</sup> République, le pouvoir de procéder aux révisions constitutionnelles ; et non de s'en dessaisir au profit d'un homme.

Pour être irréfutable d'un point de vue juridique et constitutionnel, l'argument de l'inconstitutionnalité du vote du 10 juillet 1940 ne suffit cependant pas à lui seul pour réfuter l'identification de «L'Etat français» à la France. En effet, depuis le coup d'Etat de Bonaparte du 18 brumaire (19 décembre 1799), qui donna naissance au Consulat avant le 1<sup>er</sup> Empire, tous les régimes constitutionnels qu'a connus la France jusqu'en 1940 ont été les conséquences plus ou moins directes de défaites militaires (1814-1815, 1870-1871) ou de soulèvements insurrectionnels (juillet 1830, février 1848, 4 septembre 1870) ; tous ces changements constitutionnels intervenant donc en violation des Constitutions alors en place.

Mais, et c'est une différence majeure avec 1940, ces changements ont été tous suivis de la consultation du peuple français lors d'élections législatives, présidentielles, référendaires, plébiscitaires.

Ainsi, la Constitution du Consulat de 1799 fut soumise à référendum et recueillit plus de 3 millions de voix. Lors de la brève période des Cent-Jours qui, entre le 22 mars 1815 et le 22 juin 1815, vit Napoléon 1<sup>er</sup>, de retour de l'île d'Elbe, restaurer l'Empire par des «Actes additionnels aux Constitutions de l'Empire», promulgués le 22 avril 1814 en violation bien sûr de la Charte constitutionnelle octroyée par Louis XVIII à suite de la Première Restauration des Bourbons, et alors en vigueur, ces «Actes additionnels» furent soumis par plébiscite au suffrage des Français le 1<sup>er</sup> juin suivant, après des élections législatives tenues précédemment les 8 et 22 mai.

En 1940, il en ira autrement : alors que le vote des parlementaires à Vichy le 10 juillet – constitutionnellement illégal rappelez-le – a confié au «Gouvernement de la République» sous l'autorité de Pétain le soin de «promulguer par un ou plusieurs actes une nouvelle constitution de l'Etat français (...) [qui] sera ratifiée par la Nation et appliquée par les Assemblées qu'elle aura élues», le coup de force du 10 juillet se transformera dès le lendemain en coup d'Etat.

En effet, dès le 11 juillet, Pétain, destituant de fait le Président de la République Albert Lebrun, se déclare, par l'«Acte constitutionnel n°1» publié sous sa signature, «Chef de l'Etat français». Par l'«Acte Constitutionnel n°2» publié le même jour, il s'arroge «le pouvoir législatif, en conseil des ministres» – qu'il a tous nommés et qui ne seront responsables que devant lui – jusqu'à la formation de nouvelles Assemblées... ; les Assemblées existantes – le Sénat et la Chambre des députés – étant par l'«Acte constitutionnel n°3», «ajourné[s] jusqu'à nouvel ordre [et elles] ne pourront désormais se réunir que sur convocation du chef de l'Etat».

Elles ne seront jamais convoquées pendant les 4 années d'existence du régime dit de l'«Etat Français» ; les autres assemblées élues – Conseils généraux et Conseils d'arrondissement – étant elles aussi suspendues, par la loi pétainiste du 12 octobre 1940, et plus jamais convoquées. Il en ira de même pour les conseils municipaux des communes de plus de 2 000 habitants, qui seront remplacés par des assemblées composées de membres nommés par les Préfets de l'administration pétainiste. Quant à la consultation des Français sur un texte constitutionnel émanant du pouvoir pétainiste, elle n'aura jamais lieu...

Ainsi donc, constitutionnellement illégal de par son origine, le régime de l'«Etat Français» n'aura jamais acquis postérieurement à son établissement le 11 juillet 1940 la moindre légitimité démocratique. Comme l'écrit René Cassin dans son article de *Foreign Affairs* déjà cité, «le gouvernement de Vichy fut à la fois illégal et illégitime». Il ne fut en effet jamais l'émanation démocratiquement exprimée de la volonté du peuple français, même si – les témoignages des contemporains concordent – la personne de Pétain, qualifié de «Vainqueur de Verdun», a joui pendant quelques mois à l'automne 1940 d'une réelle audience au sein d'une population en état de choc et en plein désarroi après la défaite de juin 1940.

D'autant plus qu'une partie importante du personnel politique, de l'administration, de l'appareil judiciaire, des chefs militaires, des cadres administratifs, des notables locaux et religieux s'était ralliée – par habitude d'obéissance aux ordres, aux hiérarchies en place, par résignation, par conviction, par opportunisme ou par illusion quant à un éventuel double jeu par rapport aux Allemands – à un régime s'attachant à préserver les apparences d'un pouvoir étatique indépendant : ministères, administration préfectorale, forces de maintien de l'ordre, armée, empire colonial, relations diplomatiques...

Mais, la «Rafle du Vel d'Hiv» n'a pas eu lieu en juillet 1940, ni même en juillet 1941, mais en juillet 1942. A cette date, il y avait eu, depuis la mise en place de l'«Etat français», l'entrevue de Montoire le 24 octobre 1940 entre Hitler et Pétain, lors de laquelle Pétain s'engagea dans la politique de collaboration avec l'Allemagne nazie, avec l'occupant, ce qui heurta non seulement les antifascistes mais aussi nombre de patriotes y compris politiquement tant de gauche que de droite ; il y avait eu la promulgation des lois antisémites d'octobre 1940 et juin 1941, les premières rafles de Juifs étrangers, ce qui heurta non seulement les antiracistes mais plus largement les humanistes,

notamment catholiques et protestants ; il y avait eu, suite à l'attaque nazie contre l'Union soviétique le 22 juin 1941, la rupture des relations diplomatiques de Vichy avec l'URSS le 30 juin, et l'acceptation de l'ouverture dès juillet 1941 non seulement en Zone occupée mais aussi en Zone Sud de bureaux de recrutement de la «Légion des Volontaires Français contre le Bolchevisme», appellation en français de l'*Infanterie Regiment 638* de la Wehrmacht

Il y avait eu aussi la création le 23 août 1941 des sections spéciales auprès des tribunaux militaires en Zone Sud et des cours d'appel en Zone Nord pour satisfaire les demandes allemandes de répression contre les Résistants, dont une première sentence, prononcée dès le 28 août, envoya à la guillotine 3 otages communistes, sections qui violèrent un principe fondamental du droit français : à savoir la non-rétroactivité des lois ; ce qui heurta profondément nombre de magistrats et avocats.

Et il y eut, suite aux attentats anti-allemands de Nantes et Bordeaux, les exécutions de 48 otages le 22 octobre 1941 à Nantes et Châteaubriant, dont la liste fut dressée avec le concours de Pucheu, ministre de l'Intérieur pétainiste, de 55 autres à Souges le 24 octobre, de 100 autres à Paris le 14 décembre, ce qui souleva une profonde émotion au sein de la population. Il y eut le départ le 27 mars 1942 depuis Compiègne en zone nord d'un premier convoi de déportés raciaux...

Ainsi, au moment de la «Rafle du Vel d'Hiv» en juillet 1942, sous-traitance par «l'Etat Français» d'une politique et d'une décision nazies, cet «Etat Français», à savoir la structure de pouvoir pétainiste, a déjà vu se détacher des pans entiers de la société française d'une adhésion initiale à Pétain, y compris même au sein de l'appareil administratif et policier, et se développer une opposition qui, bien que contrainte à la clandestinité, n'en est pas moins grandissante.

22 000 personnes étaient ciblées par la «Rafle du Vel d'Hiv», plus de 8 500 y échappèrent, par hasard étant en déplacement hors de leur domicile mais aussi parce qu'elles furent averties du danger préalablement par des policiers, parce que lors de la Rafle, des policiers fermèrent les yeux... A Nancy où, toujours dans le cadre de l'«Opération Vent printanier», une rafle était aussi prévue le 19 juillet, le chef du Service des étrangers de la police de la ville, Edouard Vigneron, son adjoint et leurs 5 collègues en prévinrent la veille tous les Juifs menacés qu'ils purent joindre, en leur fournissant les papiers nécessaires leur permettant d'atteindre la Zone Sud : sur 385 Juifs menacés, 353 échappèrent ainsi à l'arrestation...

Et puis, il y a eu dès l'automne et l'hiver 1940 la formation de mouvements de Résistance non seulement à l'Occupation nazie mais aussi au régime de Vichy, tels en Zone Sud «Libération-Sud» et «France-Liberté», et en Zone Nord «Libération-Nord», «Ceux de la Libération» (CDLL) et l'«Organisation Civile et Militaire» (OCM) ; mouvements qui vont se développer en 1941 et début 1942 avec la création en Zone Nord du «Front National de Lutte pour la Libération et l'Indépendance de la France» (qui s'implantera aussi en Zone Sud), de «Ceux de la Résistance» (CDLR) et en Zone Sud du «Mouvement de Libération Nationale» (MLN), de «Franc-Tireur» et de «Combat».

Mais, au-delà de la prise en compte de toutes ces considérations, l'approche la plus fondamentale quant à la nature du régime installé par Pétain le 11 juillet 1940 n'est-elle pas celle exprimée par le général de Gaulle lors de son discours de Brazzaville et citée au début de cette intervention : «*il n'existe plus de Gouvernement proprement français. En effet, l'organisme sis à Vichy et qui prétend porter ce nom est inconstitutionnel et soumis à l'invasisseur. Dans son état de servitude, cet organisme ne peut être et n'est, en effet, qu'un instrument utilisé par les ennemis de la France contre l'honneur et l'intérêt du pays...*».

## SOUS L'OCCUPATION NAZIE...

Fin 1941, à l'exception des quelques neutres (Suède, Suisse, Irlande, Portugal et Espagne non directement belligérante), de la Grande-Bretagne et de la partie non occupée de l'Union soviétique, l'ensemble des pays européens est sous domination du Reich hitlérien, de l'Italie fasciste et de leurs alliés finlandais, hongrois, roumains et bulgares.

La Tchécoslovaquie et la Yougoslavie ont été démembrées : des «Etats» fascistes vassaux du Reich et de l'Italie, à la «souveraineté» des plus limitée, ont été créés en Slovaquie et en

Croatie. La Bohême-Moravie tchèque est un «Protectorat» du Reich avec un gouvernement autochtone à l'autonomie plus que restreinte, la Slovénie ex-yougoslave a été divisée et annexée entre le Reich et l'Italie, laquelle annexe aussi de fait le Monténégro comme elle l'avait fait dès 1939 de l'Albanie, tout en y maintenant la fiction d'une existence étatique séparée.

Le Luxembourg a été annexé par le Reich, comme l'Alsace-Lorraine, comme le tiers occidental de la Pologne où, dans sa partie centrale baptisée «Gouvernement général», a été mise en place sous l'autorité d'un Gouverneur général nazi une administration directe nazie avec des fonctionnaires allemands, n'y subsistant qu'une police polonaise supplétive de la police allemande, et un maire polonais dans les petites communes.

En Serbie ex-yougoslave occupée par la Wehrmacht et en Grèce, sous triple occupation allemande, italienne et bulgare, et dont des portions de territoire ont été annexées par les Italiens et les Bulgares, ont été mis en place des gouvernements collaborateurs : celui du général Neditch en Serbie, celui du général Tsolakoglou en Grèce, disposant d'une administration et de forces de maintien de l'ordre et de répression.

La Norvège, les Pays-Bas et la Belgique, dont les gouvernements et souverains se sont réfugiés en Grande-Bretagne lors de l'invasion allemande d'avril-mai 1940 - vont être placés sous la férule de gauleiters nazis tels Seyss-inquart aux Pays-Bas ou Terboven en Norvège, qui tenteront - sans qu'ils recueillent une adhésion populaire - de mettre en place des collaborateurs locaux, tels Quisling en Norvège, Mussert aux Pays-Bas et Degrelle en Belgique. Le petit Danemark, lui aussi occupé militairement, conservera son roi et son gouvernement, et jusque fin août 1943 un régime semi-démocratique avant de connaître lui aussi la Loi martiale nazie.

Au-delà de leurs différences de statut - administration militaire ou civile allemande ou italienne directe, gouvernements collaborateurs, «Etats» plus ou moins autonomes - tous ces pays et territoires auront en commun une présence militaire allemande ou italienne sur leur sol plus ou moins massive, le pillage de leurs ressources au profit du Reich, et de l'Italie jusqu'en septembre 1943, la présence de la Gestapo ayant à ses côtés des organes locaux de répression qui arrêteront, fusilleront et livreront à la déportation les opposants, les Résistants, des lois discriminatoires à l'égard des Juifs et Tziganes, qui rapidement vont conduire à des pogromes meurtriers avant les déportations massives vers les camps de la mort, le recrutement de militaires allant combattre sur le front de l'Est, notamment dans les rangs de la Waffen SS, un service de travail obligatoire en Allemagne, etc.

Dans tous ces pays et territoires continueront aussi à être présentes - par dizaines et dizaines de millions de personnes -, des populations civiles, pour lesquelles il faudra - tant bien que mal et au gré de la volonté des occupants et de leurs séides locaux - assurer le ravitaillement, les actes d'état-civil, l'enseignement, les soins, les déplacements, le fonctionnement des moyens de transport, l'entretien des équipements publics, l'exécution des travaux agricoles, etc.

Assimiler aux régimes collaborateurs alors en place par la force des baïonnettes autochtones et étrangères, toutes celles et ceux ayant dû, durant ces années noires, assurer ces fonctions nécessaires aux populations, serait, pour le moins, une généralisation abusive. Non, tous ne furent pas coupables, comme certains feignent de le croire et tentent de le faire croire pour diluer les responsabilités des vrais coupables.

Le 22 juin 1940, en Forêt de Rethondes, représenté par une délégation conduite par le général Huntziger, c'est le gouvernement légal - que préside depuis le 16 juin le maréchal Philippe Pétain - de la République française encore souveraine qui signe la Convention franco-allemande d'armistice suspendant les hostilités entre la France et l'Allemagne.

L'armistice avait été demandé le 17 juin par le Gouvernement Pétain, alors même qu'il restait à la France des forces militaires importantes - telle sa marine de guerre - tant sur le territoire métropolitain que notamment en Afrique du Nord, où Pétain a refusé que le Gouvernement se replie. Cette signature de l'Armistice acte une défaite de la France, dont 1 500 000 soldats capturés lors des opérations militaires restent prisonniers du vainqueur. Ses termes vont avoir de graves conséquences durant les quatre années qui vont le suivre, tout particulièrement quant à la réalité de la souveraineté de la France.

En premier lieu, l'armistice place sous occupation militaire allemande, sans précision de durée, 55% du territoire français : L'article 2 de la convention d'armistice précise en effet que, « en vue de sauvegarder les intérêts du Reich allemand, le territoire français, situé au nord et à l'ouest de la ligne tracée sur la carte ci-annexée, sera occupé par les troupes allemandes ». Cette ligne [...] commence, à l'est, à la frontière franco-suisse, près de Genève, et est jalonnée ensuite par les localités de Dole, Paray-le-Monial et Bourges, jusqu'à environ vingt kilomètres à l'est de Tours. De là, elle passe à une distance de vingt kilomètres à l'est de la ligne de chemin de fer Tours-Angoulême-Libourne ainsi que, plus loin, par Mont-de-Marsan et Orthez jusqu'à la frontière espagnole ». 45 départements sont ainsi totalement occupés, 13 partiellement.

Au sud de cette ligne, une zone libre d'occupation militaire allemande, que les contemporains appelleront de ce fait la « Zone Libre ».

Formellement selon la Convention d'Armistice, le Gouvernement français présidé par Pétain, qui est encore pour quelques jours celui de la République avant que celle-ci ne soit assassinée le 10 juillet à Vichy au profit du régime de l'« Etat Français », conserve l'autorité administrative sur l'ensemble du territoire : il y aura dans tous les départements des Préfets français dépendant du ministère de l'Intérieur.

De fait, pas dans tous car, dès le surlendemain de la signature de la Convention d'Armistice, qui ne le prévoit pas, la Moselle est de facto rattachée le 24 juin au Gau allemand du Westmark avec la Sarre et le Palatinat, les deux départements alsaciens l'étant au Gau *Oberrhein* qui comprend aussi le Pays de Bade ; le 24 juillet l'ancienne frontière franco-allemande de 1871 est rétablie qui annexe de fait au Reich l'Alsace-Moselle, le 8 août, Bourrat, le préfet de Moselle, est expulsé...

Le 25 septembre 1940, Hitler déclarera que « les autorités militaires devront traiter l'Alsace et la Lorraine non pas comme des territoires occupés mais comme une portion de la patrie elle-même ». L'administration pétainiste n'émettra que des protestations mesurées qui n'empêcheront pas le 24 octobre la rencontre à Montoire d'Hitler et Pétain, lequel s'engage dans la politique de « collaboration ». De plus, il est fait savoir aux Allemands que les protestations contre l'annexion de l'Alsace-Lorraine sont surtout destinées... à l'opinion publique française. Lors d'une entrevue avec Hitler à Berchtesgaden le 11 mai 1941, L'amiral Darlan, alors chef du Gouvernement pétainiste, aurait même, dans le cadre d'une politique illusoire de « donnant-donnant », suggéré un échange de l'Alsace contre... la Wallonie belge !

Ce n'est pas précisément un objectif des Allemands, qui ont au contraire entamé le processus de détachement du territoire français des départements du Nord et du Pas-de-Calais, en les rattachant au Gouvernement militaire allemand de Bruxelles qui y appliquera ses propres ordonnances : ainsi, alors que sur le sol français les Tziganes seront souvent internés dans des camps de détention mais non déportés, ceux des départements du Nord-Pas-de-Calais seront - comme ceux de Belgique - envoyés vers les camps de la mort...

Quant aux fonctionnaires restant officiellement sous l'autorité de l'administration pétainiste, ils seront - y compris les préfets des deux départements et le préfet régional - soumis au bon vouloir du Gouvernement militaire allemand de Bruxelles quant à leurs actions et déplacements ; il faudra attendre septembre 1941 pour qu'un ministre de Vichy soit autorisé à venir dans la région... et encore pour y participer à l'organisation du renforcement de la répression des « attentats communistes ».

De plus, dès juillet 1940, de l'embouchure de la Somme à la Bourgogne jusqu'à y rejoindre la ligne de démarcation, les Allemands ont mis en place une « Nordost-Linie » au nord de laquelle ils contrôlent et limitent le retour des réfugiés... afin de commencer à mettre en place dans la région ainsi délimitée au nord de cette ligne un processus de colonisation démographique allemande des terres agricoles sous les auspices de la Société *Ostland* créée à cette fin.

Et qu'en est-il du reste de la zone occupée, où existe d'ailleurs une autre « frontière » intérieure qui, de la frontière belge à la frontière espagnole, délimite une bande côtière de 10 km de large où les déplacements sont limités et étroitement surveillés ?

« Dans les régions occupées de la France - stipule l'article 3 de la Convention d'armistice -, le Reich allemand exerce tous les droits de la puissance occupante. Le Gouvernement français

s'engage à faciliter par tous les moyens les réglementations relatives à l'exercice de ces droits et à la mise en exécution avec le concours de l'Administration française. Le Gouvernement français invitera immédiatement toutes les autorités et tous les services administratifs français du territoire occupé à se conformer aux réglementations des autorités militaires allemandes et à collaborer avec ces dernières d'une manière correcte ».

Les forces terrestres allemandes réparties en Zone Nord au 20 avril 1942, à la veille de la « Rafle du Vel d'Hiv », comprennent 29 divisions d'infanterie, 3 divisions blindées, une division aéroportée, de l'ordre de 300 000 hommes au total dont, par l'article 18 de la Convention d'Armistice, « les frais d'entretien des troupes d'occupation allemande sur le territoire français seront à la charge du Gouvernement français ».

L'administration militaire allemande comprend 47 *Feldkommandantur* - une par département occupé, avec des *kreiskommandantur* dans les sous-préfectures et principales villes, elle est confortée dans ses missions de sécurisation de la Wehrmacht et de contrôle des populations par les « troupes de sécurité » fortes de 40 000 hommes en mars 1942, la *Feldgendarmerie* (6 000 hommes), la « Police de sécurité (*Sipo-RSHA*) » et le « Service de sécurité » (SD) de la SS, qui est présent à Dijon, à Bordeaux, Rouen, Vierzon et Châlons-sur-Marne.

Début juillet 1942, la préparation de l'« Opération Vent printanier » de déportation des Juifs étrangers et apatrides dans laquelle va s'insérer la « Rafle du Vel d'Hiv » s'accélère, elle va concerner la Région parisienne mais aussi - nous l'avons vu - la Marne. Et même la Bourgogne : ainsi, le 7 juillet, le Chef du RHSA-SD de Châlons-sur-Marne, le comte von Korff, « Chef de la SS », adresse une lettre - conservée aux Archives de la Marne - à « Messieurs les Préfets de Châlons-sur-Marne, Troyes et Chaumont » : « Tous les Juifs des deux sexes en état de travailler, âgés de 16 à 45 ans, devront être concentrés de votre département dans un camp de CHALONS/MARNE, qui sera établi par le Préfet régional. La surveillance des Juifs concentrés ici ainsi que leur transfert dans ce camp seront assurés par la police française. (...) les autorités françaises devront assurer la nourriture des Juifs au camp de Châlons ».

Le 17 juillet, jour de la « Rafle du Vel d'Hiv » à Paris, le Préfet de la Marne, Peretti della Roca, écrit au commandant de gendarmerie à Châlons-sur-Marne (la lettre est aussi conservée aux Archives de la Marne) : « J'ai l'honneur (sic !) de vous adresser... le relevé par arrondissement des Juifs apatrides et étrangers, âgés de 16 à 45 ans, qui doivent suivant les ordres des Autorités d'occupation, être concentrés à Châlons, au Frontstalag (...). Cette opération devra être effectuée avec célérité et simultanément dans l'ensemble du département. Du moment de la notification de la décision des autorités allemandes aux intéressés, ils ne devront plus être perdus de vue (...). La concentration devra être terminée pour le mardi 21 juillet, à midi au plus tard... ».

On peut, à l'aune de cet échange de lettres, mesurer la réalité de la « souveraineté » du Gouvernement pétainiste en zone occupée, dont l'administration et la police sont - de par la Convention d'Armistice - « aux ordres » des « autorités d'occupation » ; lesquelles ont « décidé » la « Rafle du Vel d'Hiv », celles de la Marne et des départements bourguignons ; et d'autres encore...

Ce qui est de la responsabilité des plus condamnables, criminelle, du Gouvernement pétainiste, c'est de ne pas avoir cherché à s'opposer à l'utilisation - même prévue par la Convention d'Armistice - par les Allemands des forces de police et de gendarmerie française pour l'exécution de leur plan de déportation vers les camps des Juifs étrangers et apatrides, et pire de l'avoir facilitée, d'y avoir « collaboré » ; c'est même d'avoir « négocié » avec les nazis leur livraison - y compris de ceux de Zone sud - contre une protection bien temporaire des Juifs français contre la déportation.

Il est vrai que le Régime pétainiste, qui dès le 3 octobre 1940 avait - avec le premier « Statut des Juifs » - pris de sa propre autorité de premières mesures discriminatoires aggravées par la suite à l'encontre des Juifs, dont une partie importante du personnel politique et de la haute administration était issue des milieux de l'extrême-droite xénophobe, antisémite et fascisante de l'entre-deux guerres, était engagé depuis Montoire dans une politique de collaboration, dont la composante criminelle à l'encontre des Juifs, étrangers et français sera l'un des principaux aspects.

Alors oui, le crime qu'a représenté la «Rafle du Vel d'Hiv», décidée par l'Occupant, a été commis en France, oui il a été commis avec le concours de Français, en premier lieu des dirigeants du régime dit de l'«Etat français» qui ne s'y opposèrent pas et même le co-organisèrent avec les responsables nazis, mais qui n'étaient pas «la» France.

### UNE PSEUDO-«SOVERAINETÉ»

Fait unique en Europe occupée, l'Allemagne nazie n'occupait pas militairement tout le pays vaincu, lui laissant une apparence de souveraineté ; cette «magnanimité» découlant en premier de la crainte de voir notre pays continuer la guerre à partir de l'Afrique du Nord, où aurait pu se replier à Bizerte et Mers-el-Kébir la puissante marine militaire française basée à Toulon, et de l'Afrique Occidentale et Equatoriale française, dont les ports auraient ainsi été ouverts à la flotte britannique.

Des ambassadeurs étrangers non seulement des pays de l'Axe mais aussi ceux de pays neutres (telle la Suisse), et même de l'URSS jusque fin juin 1941 et des Etats-Unis jusqu'à la mi-novembre 1942, seront présents à Vichy, ils se raréfieront à partir de 1943 ; notamment quand plusieurs pays d'Amérique latine rejoindront le camp des Alliés.

Mais, cette «souveraineté» – avec des guillemets – de l'«Etat français» sera – y compris en Zone Sud dite «libre» – des plus limitées de par les clauses de l'Armistice de 1940 : ainsi son armée sur le sol métropolitain sera réduite à 100 000 hommes, elle ne disposera en 1942 que de 64 automitrailleuses mais d'aucun tank, le service militaire y est suspendu jusqu'à un hypothétique traité de paix, la fabrication de matériel militaire en zone Sud et en Afrique du Nord est interdite, de même que l'existence d'un service de renseignements. Après l'attaque britannique contre Mers-el-Kébir le 3 juillet 1940, et l'expédition avortée anglo-gaulliste de Dakar du 23 au 25 septembre suivant, les Allemands accorderont des assouplissements de ces règles, afin de permettre à l'administration pétainiste de renforcer ses forces armées, essentiellement outre-mer.

Le Gouvernement pétainiste s'attachera à valoriser, à ses propres yeux mais surtout à ceux de la population française, cette apparence de souveraineté, qui s'appuie effectivement sur une continuité administrative : les ministères traditionnels de la 3<sup>e</sup> République ont, peuplant les divers hôtels de la ville de cure, replié à Vichy une partie de leurs archives et de leurs cadres centraux, épurés des républicains et démocrates, des francs-maçons et des Juifs ; et ils continueront à administrer : en Zone Nord sous le contrôle étroit des services de l'administration militaire allemande et dans les limites et restrictions qu'elle impose, en Zone Sud sous la vigilance attentive des Allemands, exercée par l'intermédiaire des envoyés allemands de la Commission d'armistice chargés de veiller à l'application de ses termes, y compris jusqu'en Afrique du Nord.

Et il y aura la Ligne de démarcation, ligne de séparation militaire entre forces allemandes au nord et françaises au sud qui va être transformée par l'Occupant en véritable frontière intérieure, plus ou moins franchissable selon leur bon vouloir pour les personnes privées ou les fonctionnaires ; et même en ce qui concerne les productions agricoles et industrielles nécessaires à la vie des Français, dont environ 15 des 40 millions sont en zone Sud : les trois quarts du blé et du charbon français sont produits en zone occupée, ainsi que presque tout l'acier, le textile...

Seuls Pierre Laval et Fernand de Brinon, l'«Ambassadeur» de Vichy à Paris auprès du Haut-commandement militaire allemand en France, disposent pour franchir la Ligne de démarcation d'un laisser-passer permanent.

Avec l'invasion de la Zone Sud par la Wehrmacht le 11 novembre 1942, sans que le régime pétainiste n'oppose la moindre résistance, le sabotage de la flotte à Toulon, la dissolution de l'Armée de l'Armistice dès le 27 novembre 1942, avec la perte en cette fin 1942 de l'autorité de Vichy sur le Maroc et l'Algérie où ont débarqué les anglo-américains, sur l'Afrique Occidentale Française, Djibouti, Madagascar et la Réunion, que suivront en 1943 les ralliements de la Guyane, de la Martinique, de la Guadeloupe au Comité français de Libération Nationale et, en septembre-octobre, l'insurrection libératrice de la Corse, avec aussi l'installation dans les principales villes de la zone Sud de la Gestapo qui arrêtera qui elle voudra, la fiction de la «souveraineté» de l'«Etat français» s'effondra totalement.

Le 1<sup>er</sup> régiment de France, «fort» de 2 760 hommes, dont les Allemands ont à l'été 1943 autorisé la constitution, n'aura eu d'autre utilité que de présenter les armes à Pétain et à ses «ministres» et – hélas – de participer à l'été 1944 aux côtés de la Milice, des GMR et... des Allemands à quelques opérations contre les maquis, avant de se désagréger au moment de l'insurrection libératrice de la France tandis que les cadres collaborateurs les plus compromis du soi-disant «Etat français» entamaient dans les fourgons de la Wehrmacht en retraite une fuite éperdue vers le Reich assiégé.

Il y a quelques semaines, Arte a présenté une émission consacrée au dernier avatar caricatural du Régime dit de Vichy installé depuis la fin 1944 dans le Château des Hohenzollern à Sigmaringen, au sud de l'Allemagne, à savoir la «Commission Gouvernementale» présidée (sic) par de Brinon, qui s'attachera encore à singer quelque temps un fonctionnement de type étatique, avec mini-troupe militaire, quotidien *la France* et une Radio «*ici la France*» avant de partager l'effondrement final du 3<sup>e</sup> Reich.

Lors de son discours de Brazzaville en octobre 1940, le général de Gaulle avait déclaré, évoquant le régime installé à Vichy en juillet précédent : «*Cédant à une panique inexcusable, des dirigeants de rencontre ont accepté et subissent la loi de l'ennemi. Cependant, d'innombrables preuves montrent que le peuple et l'Empire n'acceptent pas l'horrible servitude. Des milliers de Français ou de sujets français ont décidé de continuer la guerre jusqu'à la libération. Des millions et des millions d'autres n'attendent, pour le faire, que de trouver des chefs dignes de ce nom.*»

Des chefs dignes de ce nom, ils les trouvèrent dans les combats de la France libre et de la Résistance intérieure, le Général de Gaulle et Jean Moulin les symbolisent, ainsi que tous les combattants de la France Libre et de la Résistance.

Refusant l'asservissement de notre pays et porteurs de ses valeurs, c'étaient eux les continuateurs de la France, celle des lumières, des idéaux démocratiques et humanistes de la Révolution française ; et non évidemment ceux qui s'avilirent dans l'obéissance aux occupants et la complicité avec ses crimes.

Non, l'«Etat français» n'était pas «la» France.

### DIRE LES CHOSES... ET QUI SONT LEURS RESPONSABLES

Il faut, ainsi que nous y a invité le Président de la République le 16 juillet dernier, ne pas refuser la réalité historique, et nommer les choses, c'est-à-dire les actes, les responsabilités et les responsables.

Si d'évidence il n'y eut pas 40 millions de Résistants, pas plus qu'il n'y eut, n'en déplaise à feu Henri Amouroux, «40 millions de pétainistes», il y eut bien des Résistants qui, au fil des mois – et hélas de leurs sacrifices – reçurent l'appui grandissant de la population sans lequel ils n'auraient pu mener leur combat, et il y eut aussi des collaborateurs, complices actifs de l'occupation de notre pays, des répressions, tortures, fusillades, déportations...

On ne peut accepter – parce qu'elle est fautive – l'idée que tous les Français auraient été coupables, ne serait-ce qu'en ne s'opposant pas directement et explicitement à l'«Etat français», car dire que tous seraient plus ou moins coupables relativise la bien réelle et criminelle responsabilité non seulement des dirigeants du gouvernement pétainiste mais aussi de tous ceux qui participèrent au pillage de notre pays au profit de l'occupant et du leur, et avec zèle à la répression à l'encontre des Résistants, à leur déportation, à celle des Juifs tant étrangers que français.

En effet de France partirent avec la complicité des dirigeants de l'Etat français vers les camps de concentration – Buchenwald, Mauthausen, Dachau, Ravensbrück et tant d'autres... – plus de 70 000 déportés résistants, dont on ne peut que regretter que leur mémoire et le combat qui fut le leur ne soient pas plus présents dans les manuels d'histoire, dans les films et téléfilms grand public, ainsi que, pour un voyage sans retour vers les camps d'extermination – tels Auschwitz, Treblinka, Maidanek... – plus de 75 000 hommes, femmes, enfants, victimes de ce que depuis les années soixante et soixante-dix l'on appelle la «Shoah» ou l'«Holocauste».

«Holocauste», terme privilégié par les Anglo-saxons et que – tout en disant l'employer pour être compris – Primo Lévi disait

«rejeter», car ce terme en grec ancien fait référence à l'idée, présente dans l'Ancien testament, de «sacrifice d'une offrande à Dieu par le feu»; ce que ne saurait être l'assassinat de millions de personnes dans les chambres à gaz et fours crématoires nazis.

Il en va de même pour le terme «Shoah», qui en hébreu signifie «catastrophe». Et il est évidemment vrai que l'extermination de 5 à 6 millions de Juifs a été une catastrophe. La mort par la famine programmée, l'exploitation esclavagiste ou les massacres de plus de 10 à 12 millions de civils soviétiques, ainsi que celle de plusieurs millions de civils chinois, perpétrés par les nazis et les militaro-fascistes japonais, ont été aussi des catastrophes; il y en eut hélas encore d'autres de même nature sinon de même ampleur. Et le terme catastrophe est aussi employé pour des événements dramatiques découlant de causes naturelles tel le récent ouragan «Irma», ou accidentelles, comme l'explosion de réacteurs nucléaires à Tchernobyl...

Or, le massacre des Juifs par les nazis durant la Seconde Guerre mondiale ne fut ni un sacrifice à Dieu ni la conséquence de causes naturelles ou accidentelles, et eut une spécificité particulière parmi les dizaines de millions de victimes civiles et militaires de cette Guerre: elle fut la volonté d'exterminer *totalemment* toute une population, hommes, femmes et enfants.

C'est cela, cette volonté d'extermination totale, que, au-delà du nombre des victimes, le Tribunal de Nuremberg qualifia de «génocide».

Un terme de fait bien plus précis que ceux de «Shoah» ou «Holocauste», aujourd'hui universellement employés et compris, car le génocide, c'est une politique, délibérée, qui a des motivations idéologiques, économiques, religieuses, racistes, etc. Une politique qui a des responsables quant à sa conception et sa mise en œuvre, qui a des décideurs et des exécutants, qui a des profiteurs.

Ce furent, en ce qui concerne la volonté d'extermination des Juifs durant la Seconde Guerre mondiale, les dirigeants et idéologues nazis, les chefs de la Gestapo, du SD, les Waffen SS et de nombreux gradés de la Wehrmacht, les commandants et gardiens SS Totenkopf des camps de concentration, les gauliters, les médecins et scientifiques criminels nazis, ce furent aussi les dirigeants des grands groupes industriels allemands – pas seulement de l'IG Farben qui fabriqua le gaz Zyklon B – qui profitèrent de la main-d'œuvre servile des camps avant sa mise à mort et qui ont encore aujourd'hui pignon sur rue, ce furent à travers l'Europe les collaborateurs des nazis à la déportation des Juifs et donc à leur assassinat, tels en France les Pétain, Laval, de Brinon, Darlan et Darnand, Pucheu, Bousquet, Leguay, Touvier, Papon et ceux qui, par leurs écrits, y appelèrent, les Luchaire, Suarez, Brasillach, Céline, Drieu la Rochelle et bien d'autres; et la Milice...

Si Pétain, condamné à mort, fut gracié en partie du fait de son grand âge, et mourut en détention, si Laval, de Brinon, Pucheu, Darnand et quelques autres dignitaires du régime dit de l'«Etat français» ou de Vichy, si les assassins par la plume et de la parole, tel Brasillach, ainsi qu'un plus grand nombre de tortionnaires de la Milice, des Brigades spéciales et de la Gestapo française connurent pour leurs crimes le châtiment suprême, d'autres collaborateurs tel Darquier de Pellepoix y échappèrent en se réfugiant en Espagne ou en Amérique latine.

Pire, nombre d'autres encore, de second rang mais tout aussi nocifs car ayant été les exécutants – et même les exécuteurs –, condamnés puis graciés et enfin amnistiés, réintégrèrent, souvent avec armes et bagages idéologiques, les administrations – y compris la Police, avec rappel d'ancienneté – ou intégrèrent les sphères politiques, culturelles, journalistiques, économiques, y jouant à tout le moins des rôles de mentors sinon de premier plan.

Deux ou trois exemples, ce ne sont hélas que des exemples: Georges Albertini, qui devint en 1942 comme secrétaire général le second de Marcel Déat, chef du Rassemblement National Populaire (RNP), l'un des deux principaux partis de la collaboration avec le Parti Populaire Français de Doriot (PPF), fut éditeur de la *National populaire*, l'organe du RNP, y dénonçant en juin 1942 «le communisme, entreprise juive». Arrêté à la Libération, condamné à 5 ans de prison, Albertini fut un temps emprisonné à Fresnes dans la même cellule que le banquier Hippolyte Worms... Et il fut définitivement amnistié par le décret du 13 mai 1951! Entré à la Banque Worms, il fondera fin 1948 une Asso-

ciation d'Etudes et d'Informations politiques internationales (AEIPI) qui publiera un bulletin, le *BEIPI*, lequel deviendra en 1956 la revue «Est-Ouest», spécialisée dans l'anticommunisme.

L'AEIPI sera un «think tank» – dirait-on aujourd'hui – qui fournira sur le communisme, l'Union soviétique et le syndicalisme des études et «éléments de langage», dirait-on encore aujourd'hui, à Antoine Pinay, Georges Pompidou, et – via Pierre Juillet et Marie-France Garaud – à... Jacques Chirac, il prodiguera – via un «Institut Supérieur du Travail» (IST) fondé par son proche Claude Harmel, lui aussi un condamné de 1945 puis amnistié de 1951 – ses conseils à Alain Madelin, Patrick Devedjian, Gérard Longuet, Hervé Novelli... Albertini aura aussi joué un rôle dans l'organisation de la CGT Force ouvrière à sa création en 1947.

Autre secrétaire général, depuis juillet 1941, de l'autre grand parti collaborateur, le PPF de Doriot, Victor Barthélémy, qui fournira plusieurs centaines de militants du PPF les 16 et 17 juillet 1942 pour aider la police française lors de la «Rafle du Vel d'Hiv», fut à la Libération condamné à plusieurs années de prison. Cela ne l'empêcha pas de participer en 1972 à la création du Front National, dont il va être, au côté de son Président Jean-Marie Le Pen, secrétaire général jusqu'en 1978.

Il côtoiera à la direction du FN lepeniste d'autres «anciens», tel Léon Gaultier, ancien secrétaire général à l'Information du Gouvernement pétainiste et ancien *Untersturmführer Waffen SS*, Pierre Bousquet, autre *Waffen SS* de la division Charlemagne, qui sera trésorier du Front National de 1972 à 1980, François Brigneau, ancien milicien et vice-président du FN.

Roland Gaucher, responsable de février 1942 à 1944 des Jeunesses du RNP, qui demanda le 22 avril 1944 au régime de Vichy de «dresser des listes d'otages et des poteaux d'exécution» à un rythme plus soutenu, condamné fin 1944 et libéré en 1949, devint conseiller régional FN de Picardie en 1986-1987, de Franche-Comté de 1992 à 1998, député européen FN du 16 avril 1986 au 24 juillet 1989. Journaliste, il avait collaboré à *Est-Ouest* d'Albertini et à *l'Auto-Journal* de Robert Hersant.

Robert Hersant, ancien fondateur et dirigeant du groupuscule néo-nazi «Jeune Front» qui fit le coup de poing contre les manifestants du 11 novembre 1940 à l'Étoile, condamné à la Libération à 10 ans d'indignité Nationale, amnistié en 1952, avait fondé avec son ami Jean-Marie Balestre, un autre «ancien», *l'Auto-Journal*, premier titre de ce qui deviendra l'empire de Presse Hersant (*Le Figaro*, *l'Auto-Journal*, *La Voix du Nord*, *Le Midi Libre*, *l'Est-Républicain*, *le Dauphiné Libéré*, etc.). Et Hersant sera entre 1956 et 1988 député de l'Oise pendant près de 25 ans, avec des étiquettes allant de radical-socialiste à UDI...

Or, on l'oublie trop souvent, si les Résistants se sont attachés – évidemment au grand jour – à transmettre les valeurs de la Résistance, et l'ANACR sans être la seule y a pris une grande part, les anciens collaborateurs, les anciens pétainistes ont eux aussi transmis de la mémoire, leur mémoire, d'abord insidieusement et de plus en plus ouvertement.

Et leurs descendants – éventuellement familiaux mais surtout idéologiques – se sont attachés et s'attachent à en «moderniser» les concepts – notamment dans les domaines de l'immigration, de l'identité nationale et de la sécurité – et à les diffuser avec le concours des médias de masse et des réseaux sociaux, dans un contexte de crises politiques, économiques et sociales tant nationales qu'internationales.

## MÉMOIRE ET HISTOIRE, UN ENJEU DÉMOCRATIQUE DU PRÉSENT...

Il n'est guère besoin de longue démonstration pour faire le constat de la montée du racisme et de la xénophobie dans notre société, dont les principales victimes – tant au niveau des discours les discriminant que des manifestations d'hostilité et même de violence les visant – sont les immigrés et réfugiés venant d'Europe de l'Est mais surtout du Proche-Orient arabo-kurde (Syrie, Irak...), de l'Asie du Sud-Ouest (Afghanistan, Pakistan, Sri Lanka...), d'Afrique subsaharienne (Mali, Côte d'Ivoire...) et orientale (Erythrée...), fuyant la répression, la guerre, la famine.

Il y a, confortés par les discours non seulement de Marine Le Pen et de dirigeants du «Front national» mais aussi de leaders de la droite extrême, qui parlent d'invasion, de changement de la population française, de menaces contre notre identité nationale, des manifestations d'hostilité voire de graves violences à

l'égard de composantes – notamment d'origines maghrébines et africaines – de la population française, tels les jeunes de banlieue nés et élevés en France, par ailleurs victimes de discriminations sur le plan de l'emploi et du logement.

Et l'on ne saurait oublier les actes d'agression spécifique à l'encontre de membres de la communauté juive que suscitent de fait les discours d'un Dieudonné, à l'hostilité pathologique à l'égard des Juifs, ou s'inscrivant dans un discours djihadiste, hostile d'ailleurs à l'égard de tous les « infidèles », qu'ils soient juifs, chrétiens, yézidis, bouddhistes ou athées, ainsi que ceux découlant d'une inacceptable transposition dans notre pays du conflit opposant Israéliens et Palestiniens, Israël aux pays arabes voisins.

Il est de la responsabilité des pouvoirs publics d'être vigilants à l'égard de tous ces phénomènes négatifs, que la crise économique, sociale, politique et des valeurs, jointe à la dangerosité de la situation internationale, risque d'amplifier. Il y a là un terreau qui n'est pas sans rappeler – sans pour autant faire des raccourcis historiques abusifs – la situation dangereuse qui conduisit à la catastrophe à la fin des années mil neuf cent-trente.

Il serait illusoire de penser que la mémoire des ravages matériels et humains de la Seconde Guerre mondiale en Europe, que la justice internationale mise en place à Nuremberg à son issue, qui établit les crimes contre la paix, les crimes de guerre, les crimes contre l'humanité et le crime de génocide, seraient des antidotes contre la résurgence sur notre continent des démons qui l'ont ensanglanté entre 1930 et 1945 : le conflit meurtrier entre protestants et catholiques en Ulster, les tragiques épurations ethniques dans l'ex-Yougoslavie, en Bosnie-Herzégovine, Croatie et au Kosovo, ainsi que les conflits armés dans l'Est et le sud de l'Ukraine prouvent hélas le contraire.

Il a été de bon ton d'opposer la mémoire et l'histoire, l'une étant présentée comme subjective, l'autre ayant un caractère scientifique revendiqué par de nombreux historiens. C'est là une opposition dans laquelle on ne saurait se laisser enfermer : lors des procès Barbie, Touvier et Papon, les témoins ont été essentiels pour établir la véricité des faits et la culpabilité criminelle des inculpés, et le travail des historiens a été essentiel pour combattre les thèses révisionnistes, ils se sont vus confier un rôle d'experts du passé ; de plus, ayons présent à l'esprit que la mémoire orale ou écrite est – quoique certains en disent – un matériau indispensable aux historiens, et que nombre de documents d'archives – autre matériau d'étude des historiens – sont emprunts de la subjectivité de ceux qui les rédigèrent.

Le 16 avril 1992, l'expression « devoir de mémoire » apparaît pour la première dans les colonnes du journal *Le Monde* consacré au non-lieu alors prononcé en faveur de Paul Touvier, et sera reprise dans plusieurs autres journaux et médias nationaux et régionaux. En juin 1993, les élèves passant l'épreuve de philosophie du baccalauréat en série A dans les académies d'Amiens, Créteil, Paris, Lille, Rouen et Versailles auront à plancher sur le sujet : « Pourquoi y a-t-il un devoir de mémoire ? », l'émission télévisée *La Marche du siècle* du 30 juin 1993, présentée par Jean-Marie Cavada sur France 3, aura pour thème le « devoir de mémoire ». En 2003 l'expression entra dans le Larousse avec cette définition : « obligation morale de témoigner, individuellement ou collectivement, d'événements dont la connaissance et la transmission sont jugées nécessaires pour tirer les leçons du passé ».

De fait, tant dans les médias qu'au sein de l'Education nationale, la notion de « devoir de mémoire » va – c'est un constat – concerner essentiellement sinon exclusivement la déportation et encore plus spécifiquement la déportation de caractère racial ; ce qui relativise dans la prise en compte de ce « devoir de mémoire » la déportation dite politique ou pour faits de Résistance, ainsi que, plus largement encore, de l'ensemble de la politique de collaboration et de répression de l'administration pétainiste et de l'occupant, ainsi que du combat de la Résistance.

L'approche morale et émotionnelle du « devoir de mémoire », certes légitime, est cependant insuffisante pour comprendre et faire comprendre ce que furent par exemple la nature du nazisme, non seulement ses dimensions idéologiques mais aussi ses motivations économiques, les fondements du pétainisme et de sa politique de collaboration.

Ainsi que les valeurs patriotiques, démocratiques, sociales et humanistes qui motivèrent l'action des Résistants, insuffisamment prises en compte dans les manuels d'histoire, large-

ment sous-estimées ou ignorées dans les médias quand elles ne sont pas falsifiées.

### ... ET DE L'AVENIR

Connaître l'histoire de notre pays, de l'Europe et du monde dans ces années de l'entre-deux guerres est indispensable pour comprendre la montée du fascisme et le déclenchement de la Seconde Guerre mondiale, avec les choix que firent les uns du fascisme avec ses crimes inhérents, les autres du combat antifasciste pour les valeurs démocratiques et humanistes, elle l'est pour comprendre les enjeux et faire prendre conscience des risques du présent. Il y a un besoin de mémoire qui implique un travail d'histoire. C'est de la responsabilité des enseignants et d'Associations comme l'ANACR, de structures comme les Fondations, que de répondre à ce besoin et d'effectuer ce travail, non dans une concurrence stérile ou avec des postures corporatistes, mais dans une coopération pour faire avancer la connaissance et transmettre la mémoire la plus authentique possible tant des combats que des valeurs des Résistants, des Français libres qui, ensemble et conjointement aux Alliés, ont contribué à libérer la France.

Et qui, à partir des travaux de l'Assemblée Consultative Provisoire d'Alger et du Programme du Conseil National de la Résistance, ont dessiné les contours de la France renouée en 1944-1945, que ceux qui la libèrent voulurent démocratique et socialement solidaire. Les remises en causes successives qu'ils connurent depuis la Libération n'ont pas été pour rien dans la réapparition au grand jour des courants d'extrême-droite et leur audience grandissante ; de nouvelles ne pouvant qu'accroître le danger qu'ils représentent. Rappelons-nous que l'essor du fascisme entre les deux guerres est indissociable de la grave crise sociale qui frappa les populations.

Transmettre aux jeunes générations la connaissance et les enseignements de l'Histoire, tel est le sens de notre participation au Concours National de la Résistance et de la Déportation, avec la volonté que nous avons de le développer. Ce qui implique d'éviter une sorte de technocratisation qui menacerait le Concours si s'accroissait encore plus la relativisation – constatée au sein des jurys – du mouvement associatif qui en fut à l'origine, qui a été et entend en rester un indispensable acteur précieux, parce que relais avec les témoins, la mémoire des témoins quand ceux-ci nous ont quittés ; et intermédiaire avec la population. Nous sommes aussi attentifs à ce que soient maintenus les palmarès départementaux avec les remises de prix aux lauréats, car l'éloignement des uns et des autres dans des capitales régionales que la réforme régionale a parfois éloignées irait à l'encontre de l'enracinement du concours, condition de sa pérennité et de son développement.

Depuis le 19 juillet 2013, largement conséquence de la bataille menée pendant près de 25 ans par l'ANACR, le 27 mai est devenu officiellement la Journée Nationale de la Résistance, il nous appartient de la faire vivre avec le concours le plus large possible de la population et des scolaires, en impliquant les enseignants, et de veiller à ce que soit assurée lors de cette journée l'expression du mouvement associatif Résistant et Ancien combattant, que la présence d'un message ministériel ou présidentiel ne saurait hypothéquer.

Nous devons aussi être attentifs – et dénoncer quand nécessaire – les altérations ou falsifications dans les médias de la réalité historique concernant la Résistance, comme ce fut par exemple le cas des scandaleux derniers épisodes de la série télévisuelle « *Le Village français* ».

Pour conclure, évoquons l'écrivain Paul Valéry qui, alors secrétaire de l'Académie française, prononça l'éloge funèbre d'Henri Bergson, membre de l'Académie, Prix Nobel de littérature 1927, Grand-Croix de la Légion d'honneur, mort le 4 janvier 1941 à Paris, en Zone occupée ; le « Juif Henri Bergson », comme ne manquèrent pas de l'appeler les pires collaborateurs. Membre du Front National pour l'indépendance de la France, Paul Valéry décédera le 20 juillet 1945, des funérailles nationales lui seront faites à la demande du général de Gaulle, qui les présida personnellement.

Nous qui sommes les membres, les militants d'une Association porteuse de la mémoire des combats et des valeurs de la Résistance, mémoire que nous voulons transmettre aujourd'hui et demain, méditons cette pensée de Paul Valéry : « *La mémoire est l'avenir du passé* ».

**Chaque mois, les Comités ANACR ont à déplorer le décès de vaillants camarades qui se distinguèrent dans les combats de la Résistance et de la Libération. La Di-**

**rection Nationale de l'Association et son journal adressent aux familles et amis des disparus leurs condoléances et l'expression de leur fraternelle affection.**

## Jean AUDON, Roland BRUNET, Yolande RAPPOPORT (Indre)

Né le 3 juin 1920, Jean Audon, qui avait été convoqué aux Chantiers de la Jeunesse à Brive-la-Gaillarde le 16 mai 1943, était entré le 10 août 1944 dans la Résistance, rejoignant la Compagnie 2 223 commandée par le lieutenant Michel (Maxime Bonnet) et dépendant du bataillon FTP d'Alex (Théogène Briant), qui avait été constitué le 6 juin 1944 par Roger Caillaud, instituteur à Frédille ; cette compagnie, composée de jeunes de Levroux, Buzançais, Ecueillé et Valençay, comprenait une quinzaine de communistes étrangers. Cette «Brigade internationale» finira par s'installer au château de Montchéry, près de la Forêt de Ferrière, commune de Frédille. Le 28 août 1944, 6 jeunes maquisards sont tombés lors des combats. Jean Audon est décédé le 12 février 2017.

Disparu le 29 octobre 2016, Roland Brunet était devenu Résistant actif à l'âge de 17 ans dans le groupe de Corps Francs placé sous les ordres de Jouanin et stationné à Mehun, commune de Villedieu-sur-Indre. De janvier 1944 à la libération de l'Indre le 10 septembre 1944, le détachement fut chargé de réceptions de parachutages, de distributions de tracts, de sabotages, de coupures de routes, ponts, lignes de chemin de fer... Roland Brunet a été avec Georges Chafringeun l'un des créateurs du comité ANACR de Buzançais-Villedieu en 1984, et en est devenu le premier président.

Yolande Rappoport s'était en 1941 engagée à l'âge de 18 ans dans la Résistance, participant à la formation au collège de la Châtre du premier groupe de jeunes Résistants de l'Indre. Elle rejoignit après le débarquement du 6 juin 1944 un maquis FTPF., elle fut agent de liaison, affectée au Centre de réception de messages de Limoges. Elle était chevalier de la Légion d'honneur.

## Albert CORDOLA (Vaucluse)

Né à Fontaine le 29 avril 1922, Albert Cordola, alors responsable de la jeunesse communiste de l'Isère, fut arrêté en mars 1941 pour ses activités clandestines. Condamné à 5 ans de prison par le Tribunal militaire de Montluc, il fut interné à Montluc, à Saint-Etienne et à la centrale d'Eysses dans le Lot-et-le-Garonne, où eut lieu en février 1944 une insurrection des «politiques» dont la répression conduisit - après que 13 d'entre eux aient été fusillés sur l'ordre de Darnand - à la déportation de 1 200 prisonniers politiques fin juin 1944 à Dachau ; d'où Albert Cordola revint début mai 1945. Après-guerre, il reprit une activité militante, politique et syndicale, et s'engagea dans l'action de mémoire. Il était vice-président départemental de la FNDIRP-84, et président du comité ANACR de Pernes-les-Fontaines-Carpentras, et avait été fait chevalier de la Légion d'honneur en janvier 2015. Il a laissé un ouvrage de mémoires de sa lutte de Résistance, «*Quelques passages de ma simple vie*», publié d'abord par sa famille puis en 2012 par le Conseil général de Vaucluse.

## Marius DELSAL (Yvelines)

Né le 30 novembre 1923, Marius Delsal, disparu le 20 janvier 2017, fils d'un ouvrier, fut réfractaire au Service du travail obligatoire, et rejoignit la Résistance et le maquis de Lucheux (Somme), où il fut blessé. A la Libération, il s'engagea dans la nouvelle armée française pour la durée de la guerre. En juin 1949, avec d'autres Résistants, il fut accusé devant le Tribunal militaire de Metz de meurtre et complicité de meurtre d'un collaborateur. Défendu notamment par maître Gaston Arnblard, il fut remis en liberté provisoire en septembre 1949, avant d'être acquitté en 1952. Suspendu de ses fonctions d'enseignant lors de son arrestation, réintégré en avril 1950 puis de nouveau suspendu par André Morice, secrétaire d'Etat à l'Enseignement technique, il dut attendre juin 1955 pour que la décision de suspension soit cassée par le tribunal administratif de Rouen. Réintégré, il sera titularisé avec effet rétroactif au 1<sup>er</sup> janvier 1950. Pendant cette période de suspension, il fut l'un des responsables du Mouvement de la Paix dans le Nord et du comité départemental de l'Association nationale des anciens combattants de la Résistance. Il se vit aussi confier des responsabilités syndicales dans les centres d'apprentissage, devenant secrétaire régional du Syndicat national de l'enseignement technique professionnel-CGT de l'académie de Lille, puis membre du bureau national du syndicat en 1966. En 1967, il fut élu secrétaire général de la Fédération Internationale des Syndicats de l'Enseignement (FISE) dont le siège était à Prague, et resta en fonction jusqu'en 1974. De retour en France, il fut jusqu'à sa retraite en 1983 membre du secrétariat national du SNETP-CGT et secrétaire de la Fédération de l'Éducation Nationale devenu Fédération de l'éducation de la recherche et de la culture en 1979. Membre du Comité de Mantes de l'ANACR, il fut décoré le 13 juin 2015 de la Croix de chevalier de la Légion d'honneur.

## Walter BASSAN André GAVARD, Walter DAPORTO (Haute-Savoie)

Né le 5 novembre 1926 à Rovigo (Italie), fils d'un réfugié italien anti-fasciste venu s'établir en France et qui trouva un emploi en Haute-Savoie où il fit venir sa famille en 1930, Walter Bassan, disparu le 5 septembre dernier, entra dans la Résistance en 1943, dans un groupe FTP d'Annecy formé d'une vingtaine de jeunes, dont ses deux frères. Dénoncés, ils furent avec d'autres arrêtés par la Milice le 23 mars 1944. Transférés à l'Intendance d'Annecy, siège de la Milice, ils y furent durement interrogés et conduits à la prison Saint-Paul de Lyon. Le 29 juin 1944, ils furent déportés à Dachau, où il arriva le 2 juillet. Ayant le matricule 75823, il fut transféré au *kommando* de Kempten, non loin de la frontière avec l'Autriche. Séparé de son frère Serge qui mourut le 2 mars 1945 à Ohrdruf, qui dépendait de Buchenwald. Walter Bassan fut libéré le 29 avril à Füssen. Profondément

attaché à ses convictions personnelles communistes, Walter Bassan se consacra aussi avec force à la transmission de la mémoire de la Résistance et de la Déportation ; en 2009, le film «*Walter Bassan, retour en Résistance*» a synthétisé tous ses engagements. Membre de l'ANACR de Haute-Savoie, il était depuis novembre 2013 Président de la Fédération Nationale des Déportés, Internés, Résistants et Patriotes (FNDIRP).

Benjamin d'une famille de six enfants, Aimé Gavard, né le 19 janvier 1924, travailla après son certificat d'études à Annemasse puis Lugrin. Dès 1943, il s'engagea dans la Résistance comme plusieurs membres de sa famille, dont sa sœur Denise, surnommée par les Allemands la «Panthère noire». Il devint agent de liaison au sein de la compagnie FTP 93-09, particulièrement attaché au commandant Augagneur, sillonnant la vallée de l'Arve, de Passy à La Roche-sur-Foron, participant aussi à des actions de sabotage de voies ferrées et lignes électriques. Après la Libération, il intègre le bataillon du Mont-Blanc qui fait face aux Allemands dans le secteur de l'Aiguille du Midi. Plus tard, il est affecté au 7<sup>e</sup> B.C.A. reconstitué et participera au défilé du 18 juin à Paris. Il participera avant d'être démobilisé à l'occupation de l'Autriche. Membre actif de l'ANACR, il fut durant quatre ans président du Comité de ville ANACR de Thonon. Il nous a quittés le 17 janvier dernier.

Né le 19 février 1926, Walter Daporto, résida chez ses parents dans la Vallée verte et, à l'exemple de son père, antifasciste italien, s'engagea dans la Résistance, évitant de peu le Massacre d'Halbère-Lullin de Noël 1943, lors duquel les Allemands massacrèrent 25 jeunes. Intégrant la compagnie FTP 93-24, il participa avec ses camarades à la libération de Machilly, il poursuivit le combat, d'abord à Fort L'Ecluse puis en Maurienne. Il est décédé à Thonon le 22 janvier 2017.

## Guy BEZIADE (Nord)

Né le 4 octobre 1924 et décédé le 6 février 2017, Guy (alias «Tito») rejoignit un groupe formé par un ancien combattant Républicain espagnol puis le groupe FTPF «Maurice» intégré au bataillon «Arthur» né au maquis de la Torgue (47). Avec son groupe, Guy participa à différentes actions de récupération d'armes et munitions dans le secteur de Captieux, Giscos, Maillas... Du 7 au 10 juin 1944, il participe à la libération d'Allons, de Sauméjan, de Houeilles, aux combats d'Allons, Boussès, Arx... Il se voit confier par le chef du Bataillon Arthur, Lucien Baron, le commandement d'une section. Le 19 août, il entre dans Agen libérée. Il sera affecté au 57<sup>e</sup> R.I. avec le grade d'aspirant et sera démobilisé le 30 juin 1946. Parti vivre et travailler dans le Nord, militant de l'ARAC et de l'ANACR il se consacra aussi à la transmission de la mémoire, s'investissant notamment dans la défense du Mémorial des fusillés, déportés et disparus de l'Usine Fives-Lille.

Je recherche des renseignements sur mon arrière-grand-père. Voici les éléments dont je dispose : il s'appelle Wojciech ZDULECZNY (parfois écrit ZOULECKNY), né le 25 mars 1897, à Cracovie en Pologne. Mobilisé à Cracovie dès 1939 dans la 5<sup>e</sup> batl. Blindée, il sera dès le 19 septembre 1939 interné en Hongrie où son unité s'était réfugiée devant la progression de l'offensive allemande. Ensuite plus de nouvelles, si ce n'est qu'il a gagné la France. Puis, je sais qu'il fut arrêté à Paris le 1<sup>er</sup> février 1943. Interné au camp de Royallieu (matricule 28677), il partit de Compiègne le 20 avril 1943. Arrivé à Mauthausen le 22 avril 1943 (kommando de Wiener Neustadt), il sera ensuite transféré le 20 novembre 1943 à Buchenwald (matricule 31740) puis le 23 novembre à Dora, où il décèdera le 17 février 1944.

Qui aurait des renseignements sur lui, en Pologne, en Hongrie, en France, en déportation, des documents et photos le concernant ?

Contactez Magdalena ZDULECZNY  
16, rue de la Ville de Chions ; 28600-LUISANT  
Tél. : 06.19.60.00.69  
E-mail : [magda.zduleczy@laposte.net](mailto:magda.zduleczy@laposte.net)

Je m'appelle Fabrice Villate, petit-neveu de Pierre BONNEFOND, et suis de Dordogne. Je cherche des écrits relatant des événements - dont je ne connais pas la date exacte - qui se sont passés au lieu dit les Rivières basses sur la commune de Sainte-Marie-de-Chignac, lors desquels mon grand-oncle a trouvé la mort et mon grand-père paternel, Gilbert VILLATE, a été blessé.

Je suis désireux de connaître leur histoire, car c'est également la mienne, c'est très important pour moi.

Contactez Fabrice VILLATE  
Lieu dit La Petite Celerie  
24330-SAINTE-MARIE-DE-CHIGNAC  
Tél. Port. : 06 27 26 76 31  
E-mail : [fabrice.villate@gmail.com](mailto:fabrice.villate@gmail.com)

Fils de Renée Meunier née Delort (sa fille), je suis à la recherche de documents concernant mon grand-père Georges DELORT, boucher de profession à Sauxillanges dans le Puy-de-Dôme. Résistant arrêté par la Gestapo et déporté en 1943 : passage par Chamalières, Compiègne, Mauthausen et Melk où il est décédé en 1944 ; ses deux fils, Pierre et Paul, étaient eux aussi de jeunes Résistants !

Nous ne savons pas quel grade il avait dans la Résistance, ni son nom de Résistant, etc. Existe-t-il des personnes qui l'auraient connu à Melk ou pendant le maquis ?

Nous n'avons jamais parlé de ce passé douloureux dans la famille ! Maman était très jeune quand son père a été déporté et ses 2 frères se cachaient.

Contactez Patrick MEUNIER  
40 rue de la Plagnol  
63800 PERIGNAT-SUR-ALLIER  
Tél. : 04 73 69 59 18  
E-mail : [vitamines.6001@free.fr](mailto:vitamines.6001@free.fr)

Nous avons à Château-Gombert, sur la place du village, un lieu de mémoire constitué d'un arbre entouré d'une grille métallique de belle réalisation. Il y avait une plaque indiquant «Arbre de la liberté 22 août 1944». Ce monument a été détruit à l'occasion de la rénovation de la place (l'arbre était mort), mais nous avons pu récupérer la plaque de cuivre et nous souhaitons à présent faire réserver par les services techniques de la ville.

Qui pourrait nous aider à replacer cette date du 22 août 1944 dans son contexte historique ? Et nous aider à retracer l'histoire de ce monument, qui mérite de retrouver une place digne de ce qu'il a pu représenter à l'époque.

Par avance, merci pour toute aide directe ou en nous indiquant auprès de qui nous renseigner.  
Contactez Pierre ROLLANDIN  
Télécopie : 04 13 33 67 48  
E-mail : [www.gombertois.fr](http://www.gombertois.fr)

Petit-fils de Maurice LAGARDE, qui a été membre de l'ANACR (Haute-Vienne), je serais très heureux de pouvoir échanger avec les membres qui se souviendraient de lui ou de son action dans la Résistance. Au-delà de cet intérêt familial, j'ai beaucoup de sympathie pour vos idées, vos valeurs et votre combat.

Contactez Pierre BOURDIER  
3, rue des Massons  
50580- FIERVILLE-LES-MINES  
Tél. port. : 06 60 56 86 93  
E-mail : [pierrebourdier@laposte.net](mailto:pierrebourdier@laposte.net)

En vue d'aider une amie qui prépare des biographies sur les femmes Résistantes dans la région de Calais, je recherche des informations sur Honor WEST, mariée en premières noces avec SAUVE, et en secondes avec un néo-zélandais avec lequel elle s'est installée en Italie ?

Quelqu'un en aurait-il ? Merci par avance...  
Contactez Gilbert HONOREZ  
de Fréthun, 369 A. 62231- COQUELLES  
E-mail : [gilberthonorez@yahoo.fr](mailto:gilberthonorez@yahoo.fr)

Malgré de nombreuses recherches, je ne parviens pas à obtenir des renseignements sur mon défunt grand-père maternel Nicolas MELNYCK, décédé en 1973, ancien légionnaire, membre des FTPF, puis lieutenant dans les FFI.

Il servait dans un réseau de la Cité Darcy à Henin-Liétard. Il a obtenu la médaille de la Résistance, ainsi que les Croix de guerre 14-18 et 39-45. Quelqu'un l'aurait-il connu ou aurait-il des renseignements pouvant m'être utiles ? Merci d'avance.

Contactez Cyrille WAGRET  
2, rue Salengro, 59132-TRELON  
Tél. Port. : 06 03 55 12 32  
E-mail : [cyrille.wagret@gendarmerie.interieur.gouv.fr](mailto:cyrille.wagret@gendarmerie.interieur.gouv.fr)

Je suis le petit-fils de Roger DELION, né en avril 1907 à Fontainebleau (77), propriétaire du magasin "Radio Nemours" située à Nemours, dans la rue nommée à l'époque rue du Château, et qui fut Résistant pendant la Seconde, Guerre mondiale ; il résidait à Nemours (77). Mon grand-père étant mort alors que mon père était très jeune, il n'a pas eu le temps de lui transmettre son vécu, ses actions dans la Résistance française et je n'ai par ailleurs aucune idée du pseudonyme qu'il pourrait avoir adopté à cette époque.

Y a-t-il des personnes qui, l'ayant connu, pourraient me donner des renseignements, m'apporter des éléments de réponses ou m'aider dans mes recherches ? D'avance merci.

Contactez Martial DELION  
61 C9 route de Genas. 69120-VAULX-EN-VELIN  
Tél. Portable : 06 20 01 12 80  
E-mail : [delionmartial@yahoo.fr](mailto:delionmartial@yahoo.fr)

Lotois, je suis actuellement en recherche sur l'Historique de la Résistance dans le Lot, la Cor-

rèze, le Limousin (Maquis lotois et corréziens, FFI, FTFP, ORA, MUR, SAS...) sur des Résistants tels Jean-Jacques Chapou, G. Cazard, Marcel Metges, le Colonel Guingouin, Robert Noireau...

Contactez Hervé THIEBAUT  
2368, Avenue de St Jean  
46800-MONTCUQ-EN-QUERCY-BLANC  
Tél. Port. : 06 88 98 81 75  
E-mail : [hervethiebaut@wanadoo.fr](mailto:hervethiebaut@wanadoo.fr)

Je viens de trouver des cartes d'adhérent n°132464 de mon père Lucien THOMAS à Pleumeur-Bodou. Il a sa carte d'ancien combattant n°017036 et sa carte FFI, et a appartenu à la 4<sup>e</sup> compagnie du 5<sup>e</sup> bataillon. Ma mère vit toujours. A-t-elle des droits étant reconnue veuve de guerre ? A qui doit-elle s'adresser ? Merci pour tout renseignement.

Contactez Elvire HEURTEBOURG  
18, route de Tonquedec Buhulien  
22300-LANNION  
Tél. : 02 96 46 79 87  
E-mail : [elvire.heurtebourg@orange.fr](mailto:elvire.heurtebourg@orange.fr)

Dans le cadre de recherches familiales sur deux Résistants, Paul et Madeleine LABROUSSE, domiciliés à Ascq (59), je recherche les lieux de leur déportation, là où ils ont péri. Zweibrücken, près de Sarrebruck, pour elle, et Hameln, en Pologne, pour lui.

Je n'arrive malheureusement pas à savoir s'il s'agit de camps de travail dépendant d'un camp plus important ou autre... J'aimerais connaître vraiment leurs lieux de décès ; et aujourd'hui ce n'est pas très clair, mis à part ces noms de ville... Quelqu'un pourrait-il m'aider ?

Contactez Laetitia DELCROIX  
12 rue Jean Mermoz, Appt 1113  
95120-ERMONT  
Tél. Port. : 06 77 66 48 99  
E-mail : [laet.delcroix@gmail.com](mailto:laet.delcroix@gmail.com)

Mon grand-père Menahem AMRAM, né le 21 février 1898 à Oran (Algérie), vécut en Palestine, au Maroc et en France, il habitait début 1937 au 3 rue Pierre-Chausson à Paris (X<sup>e</sup> arr.), à compter du 15 février 97 rue de Charonne toujours à Paris (XI<sup>e</sup> arr.). Il exerça successivement plusieurs métiers : cimentier, manœuvre, camelot au début de l'Occupation.

Ayant adhéré au Parti communiste avant-guerre, les policiers perquisitionnèrent son domicile le 27 janvier 1941, sans résultat. En février suivant, il fut dénoncé comme distributeur de tracts communistes auprès du commissariat du quartier. Un duplicateur Gestetner ainsi que des tracts communistes ayant été découverts dans une cave abandonnée de son immeuble, il fut arrêté le 19 septembre 1941 par la BS1 pour «menées communistes» et «appartenance au Parti communiste», incarcéré à la prison de la Santé, puis à Fresnes. Il comparut le 16 janvier 1942 devant la Section spéciale de la cour d'appel de Paris, qui le condamna à six ans de travaux forcés. Transféré à la centrale de Caen, il fut fusillé à Caen comme otage le 14 mai 1942 suite à un attentat antiallemand.

Je recherche tous documents et témoignages qui le concernent sur toute cette période. Merci à qui pourra m'aider.

Contactez Max AMRAM  
30/3 REHOV ITZACK NISSIM  
93125- JERUSALEM (Israël)  
Tél. : 00 33 26 76 56 62  
Port : 00 33 52 74 60 865  
E-mail : [max.amramdiai@neuf.fr](mailto:max.amramdiai@neuf.fr)

# TOUS LES CHEMINS MENENT A DAX...



**Par route :**

Autoroute A63 depuis Bordeaux, sortie n° 11, puis D 16 jusqu'à Saint-Paul-les-Dax puis Dax  
 Départementale 824 depuis Mont-de-Marsan vers Dax  
 Autoroute A64 depuis Tarbes puis Départementale 947 depuis Orthez vers Dax

**Par train :**

Dax est reliée par train direct (TGV, Intercités, T.E.R.) avec Bordeaux, Paris, Hendaye, Tarbes.  
 A Bordeaux, correspondance avec la ligne TGV vers Agen, Montauban et Toulouse, par la ligne intercités vers Marseille

**Par Avion :**

**Aéroport de Biarritz-Pays Basque**  
 (60 km de Dax en voiture, train Biarritz-Dax : 1 h)

**Vols depuis et vers Paris-Orly west :**  
 Tous les jours : HOP-Air France

**Vols depuis et vers Paris Charles-de-Gaulle :**  
 Tous les jours : Air France, Easyjet

**Vols depuis et vers Lyon :**  
 HOP : Tous les jours  
 Easyjet : Lundi, vendredi, Samedi

**Vols vers et depuis Lille :**  
 Hop : Samedi, dimanche ;  
 Easyjet : mercredi, jeudi, samedi

**Vols vers et depuis Nice :**  
 Samedi, Dimanche



EDITION DU 70<sup>E</sup> ANNIVERSAIRE



**JEAN MOULIN - LA REUNION DU 27 MAI - LES MEMBRES DU CNR - SES STRUCTURES - LA GENESE DU PROGRAMME DU CNR - LE TEXTE DU PROGRAMME - SA MISE EN ŒUVRE - LA MEMOIRE ET LES VALEURS (48 PAGES)**

L'EXEMPLAIRE : 6 €. PAR 50 : L'UNITÉ 5 € ; PAR 100 : L'UNITÉ : 4 € ; PAR 200 ET PLUS : L'UNITÉ 3 €. (PORT EN SUS)

A L'ANACR : 79 RUE SAINT-BLAISE, 75020-PARIS

**CHRONOLOGIE DE LA RÉSISTANCE, DE LA FRANCE LIBRE, DE LA GUERRE**

*repères*  
 pour aborder la Résistance



Association Nationale des Anciens Combattants et Ami(e)s de la Résistance

L'exemplaire : 3€  
 Par 50 : 2,5€ l'exemplaire  
 Par 100 : 2€ l'exemplaire  
 à l'ANACR, 79 rue St Blaise 75020 PARIS

## LE JOURNAL DE LA RESISTANCE

**FRANCE D'ABORD** Rédaction - Administration  
 79, rue St-Blaise, 75020 Paris

Directeur de Publication : Pierre MARTIN

**REDACTION - ADMINISTRATION**

79, rue Saint-Blaise, 75020 PARIS

Tél. : 01 44 64 90 08 - LCL : 5236 S

e.mail : journaldelaresistance@wanadoo.fr

**ABONNEMENTS**

France..... 15 €  
 Etranger..... 17 €  
 Abonnement de soutien..... 30 €  
 Le numéro..... 4 €

**CHANGEMENTS D'ADRESSE**

Prière de joindre la bande du dernier numéro reçu et deux timbres-poste pour frais

Édité par la S.A.R.L. FRANCE-D'ABORD

Le gérant : Charles SANCET

Commission paritaire des Publications et Agences de Presse - N° 0519A06405

Imprimerie Multi Incoorpo Photo

3-5, rue de l'Atlas, 75019 Paris

Tél. : 01.40.03.96.60

### BULLETIN D'ABONNEMENT

Je m'abonne au *Journal de la Résistance* (4 n°s par an, 15 €)

Nom : ..... Prénom : .....

Adresse : .....

Remplir très lisiblement en lettres capitales, en précisant n° de rue, et - si nécessaire - d'immeuble, d'escalier et d'appartement, code postal et localité.

Renvoyer avec votre règlement par chèque de 15 €  
 à l'ordre de la SARL France d'Abord

A : ANACR-Journal de la Résistance, 79 rue Saint-Blaise, 75020-PARIS